PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ

Diagnostic stratégique territorial préparatoire au Pacte local des solidarités des Ardennes

Présentation en comité de suivi
6 octobre 2023

FORS RECHERCHE SOCIALE

Rappel des objectifs

- Elaborer un état des lieux partagé des besoins et du niveau de réponse apporté aux habitants du territoire les 4 axes du futur Pacte…

1) **Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance**
2) **Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous**
3) **Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits**
4) **Construire une transition écologique solidaire…**

…en mettant l'accent sur quelques focus thématiques :

1) La santé et plus particulièrement la santé mentale avec un focus sur les publics en grande précarité et en grande fragilité (personnes sans domicile fixe, personnes avec des problématiques d'addiction)
2) Le non-recours (aux droits, aux aides et aux services) : quels sont les principales causes et typologies du non-recours sur le territoire ? Quelle offre développer dans une logique d'aller vers en complément de celle déjà existante sur le territoire ?

- A partir du diagnostic, **prioriser des pistes de contractualisation pour 2024 et définir des actions**

Rappel des étapes de la démarche

Phase #1

Réalisation du diagnostic

- Analyse des données documentaires
- Analyse des données statistiques de l'INSEE, de la DREES, de Pole Emploi, etc.
- Environ 25 entretiens avec les acteurs institutionnels et associatifs

- **Rapport d'état des lieux** (cartographie, chiffres clés, analyse problématisée…) et propositions de pistes de contractualisation

Phase #2

Priorisation des pistes de contractualisation et plan d'actions

- **4 séminaires partenariaux** pour identifier les actions qui figureront dans le Pacte local des solidarités et définir les indicateurs d'impact

- **Rapport Rapport final (état des lieux + préconisations)**
- Synthèse

Juin à octobre 2023

Octobre à décembre 2023

Comité de lancement

Présentation de l'état des lieux 06/10/23

Restitution finale



Les chiffres clés socio-démographiques des Ardennes

La situation socio-démographique des Ardennes

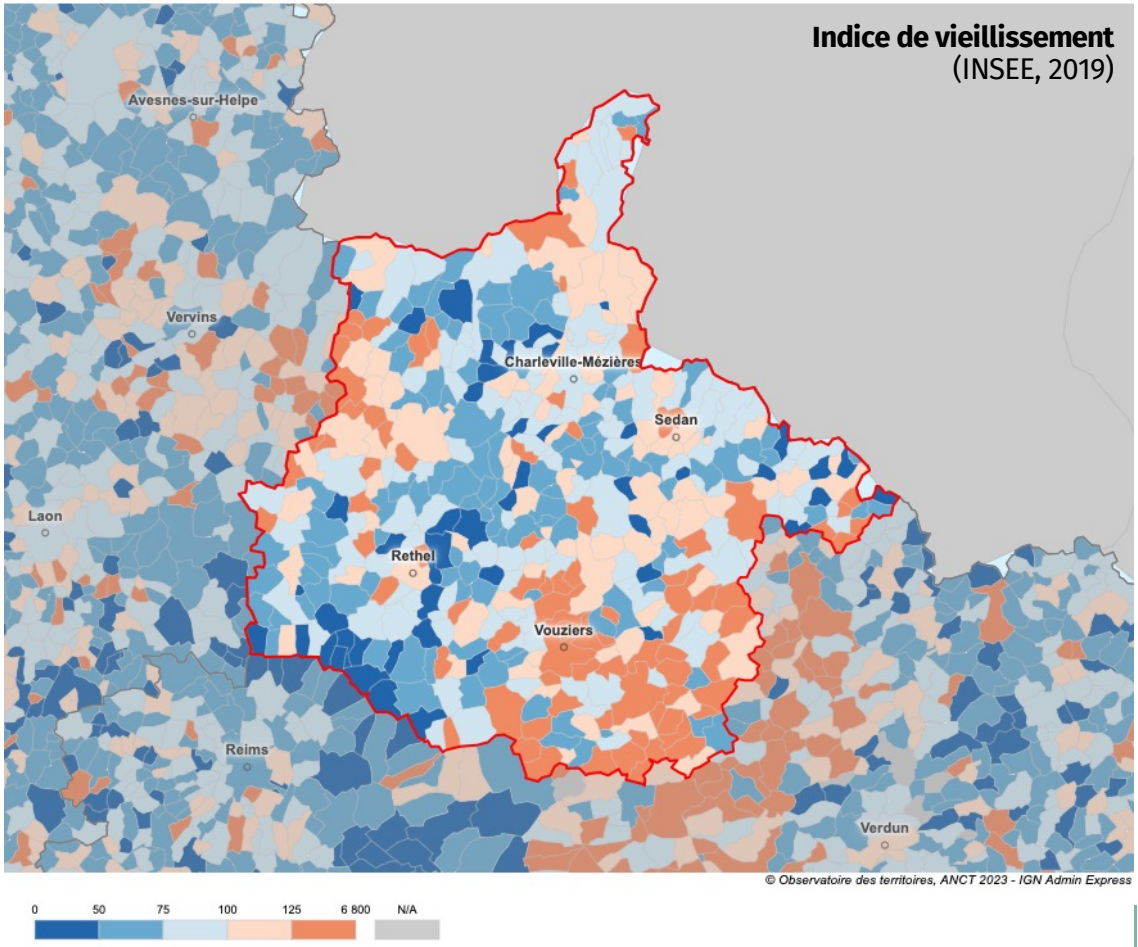
Un département en déprise démographique

- Une diminution importante de la population due à **des soldes naturel et migratoire déficitaires : -4 points** entre 2014 et 2020.

Marqué par le vieillissement de sa population :

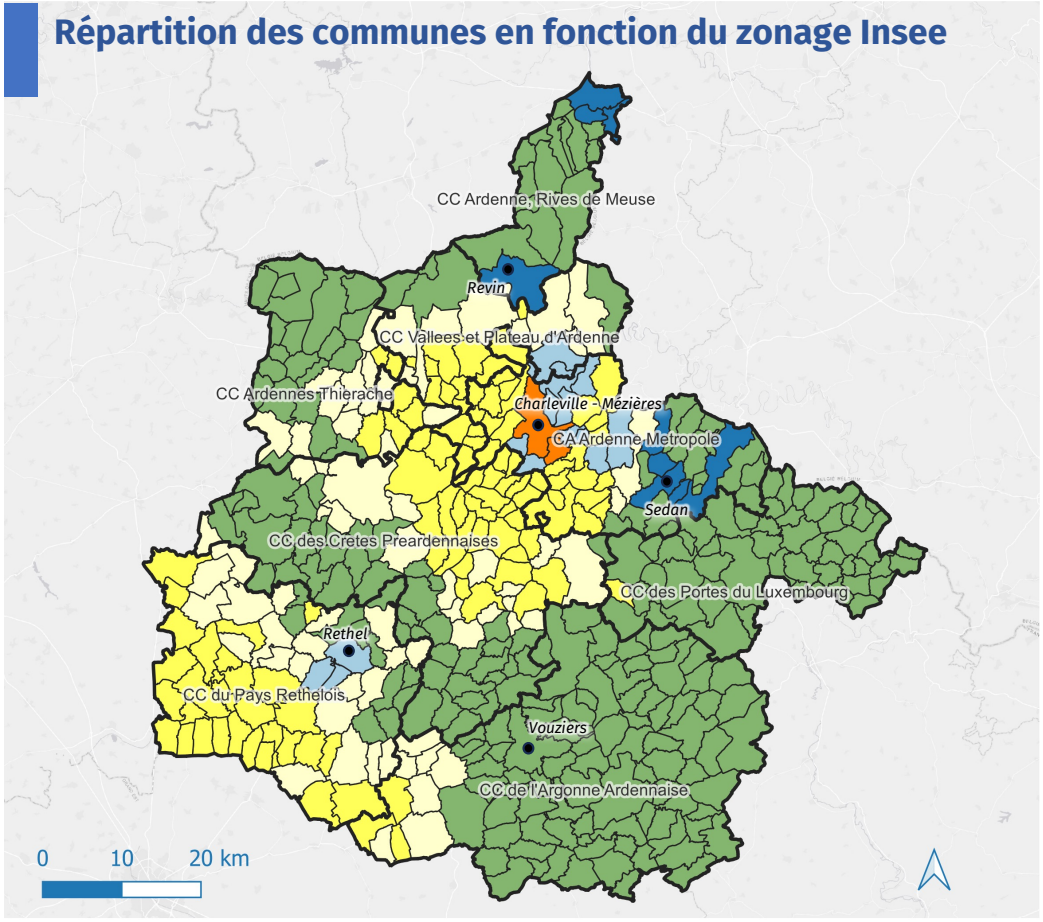
- **Une surreprésentation des 65 ans et plus** et un départ de jeunes habitants qui accentue le vieillissement démographique, **notamment dans le sud-est, le nord-ouest et la pointe nord du département**
- Une croissance de la part des **ménages isolés** : **35,5%** en 2020, soit 2 points de plus par rapport à 2014. Cette part est cependant moindre qu'à l'échelle régionale (36,6%).

Indice de vieillissement, 2019 (personnes >=65 ans pour 100 jeunes de <20 ans) - Source : Insee, RP 1968-2019



Sources :
(1) Insee, recensements de la population de 2009, 2014 et 2020, état civil.
(2) Insee, séries historiques du RP, exploitation principale, 2020 .

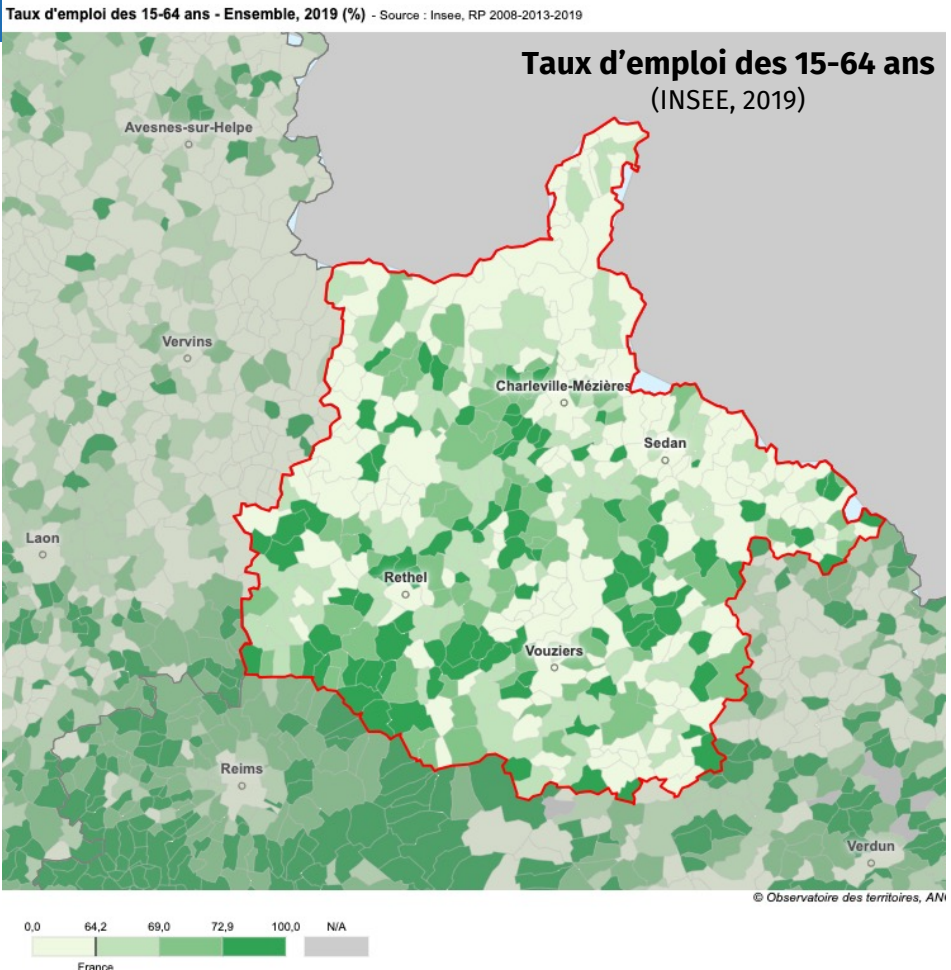
Un territoire majoritairement rural, notamment dans le sud-est et le nord-ouest du département



- **54% des communes ardennaises** sont considérées comme des **espaces ruraux autonomes** en 2020.
- **Une concentration de la population dans la CA Ardenne Métropole : 45%** en 2020.

Source : Insee, grille communale de densité en 7 catégories, zonage en aires d'attraction des villes 2020.
Réalisation : FORS Recherche sociale

La dynamique d'emploi dans les Ardennes



30,6%

Part de l'industrie dans l'emploi salarié marchand, contre 20,9% pour le Grand Est (2)

61%

Part du tertiaire dans l'emploi salarié marchand, contre 70,8% pour le Grand Est (2)

60,2%

Le taux d'emploi des 15-64 ans dans les Ardennes contre 63,7% pour le Grand Est – RP 2018

Des dynamiques d'emploi différenciées territorialement :

- 4 bassins d'emploi :
  - **Charleville-Mézières** : industrie automobile, métallurgie, maroquinerie, santé, administration
  - **Sedan** : industrie automobile, connectique, construction
  - **Revin** : énergie nucléaire, métallurgie
  - **Rethel** : logistique, agroalimentaire, automobile → ce dernier est inclus dans **la zone d'emploi de Reims***
- Un taux d'emploi (60,2%) plus faible que dans la région, notamment pour les femmes (55,7%)
  - Un meilleur taux d'emploi (entre 64 et 66%) de la population des 15-64 ans dans le sud des Ardennes (à proximité de Reims) et l'axe Rethel-Charleville-Mézières
  - Le plus faible taux d'emploi sur le territoire des Rives de Meuse (57,5%)

* Selon l'Insee, une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

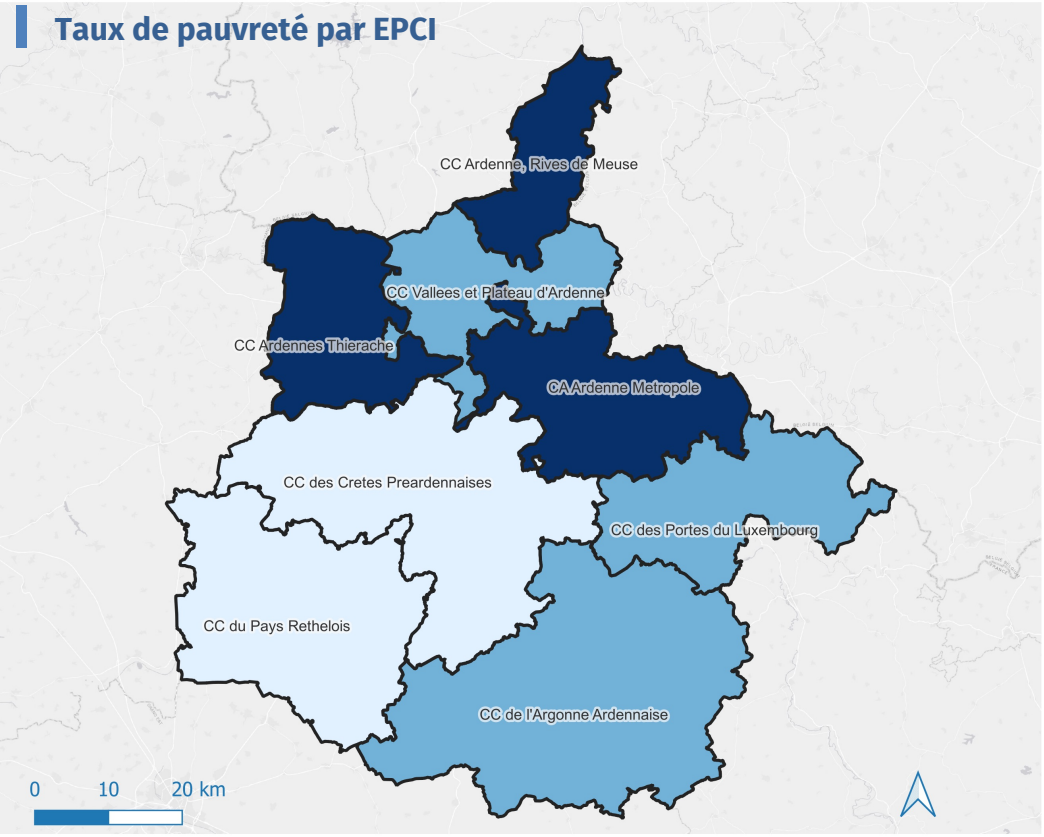
Les chiffres clés de la précarité du territoire des Ardennes

La pauvreté dans le département des Ardennes

18,3%

C'est le taux de pauvreté dans les Ardennes en 2020 contre 14,5% pour le Grand Est

Taux de pauvreté par EPCI



- **Un taux de pauvreté supérieur** aux échelles régionale et nationale (+4 points)
- Toutefois, **un léger recul du taux de pauvreté** (-0,9 point entre 2013 et 2020)
- **Un taux de chômage encore élevé** par rapport aux échelles régionale et nationale (9,2% au 4è trim 2022 contre 7% sur le Grand Est)
- **Le plus bas revenu médian disponible du Grand Est** (20 310€/UC)
- Mais **des écarts de revenus moindres** que dans le Grand Est et la France

→ Les jeunes et les familles monoparentales sont particulièrement concernés par la pauvreté

Caractérisation de la pauvreté dans les Ardennes

Les Ardennes comptent **8 quartiers politique de la ville (QPV)** dans lesquels résident 22 447 habitants soit **8 % de la population** : 4 à Charleville-Mézières, 3 à Sedan et 1 à Rethel

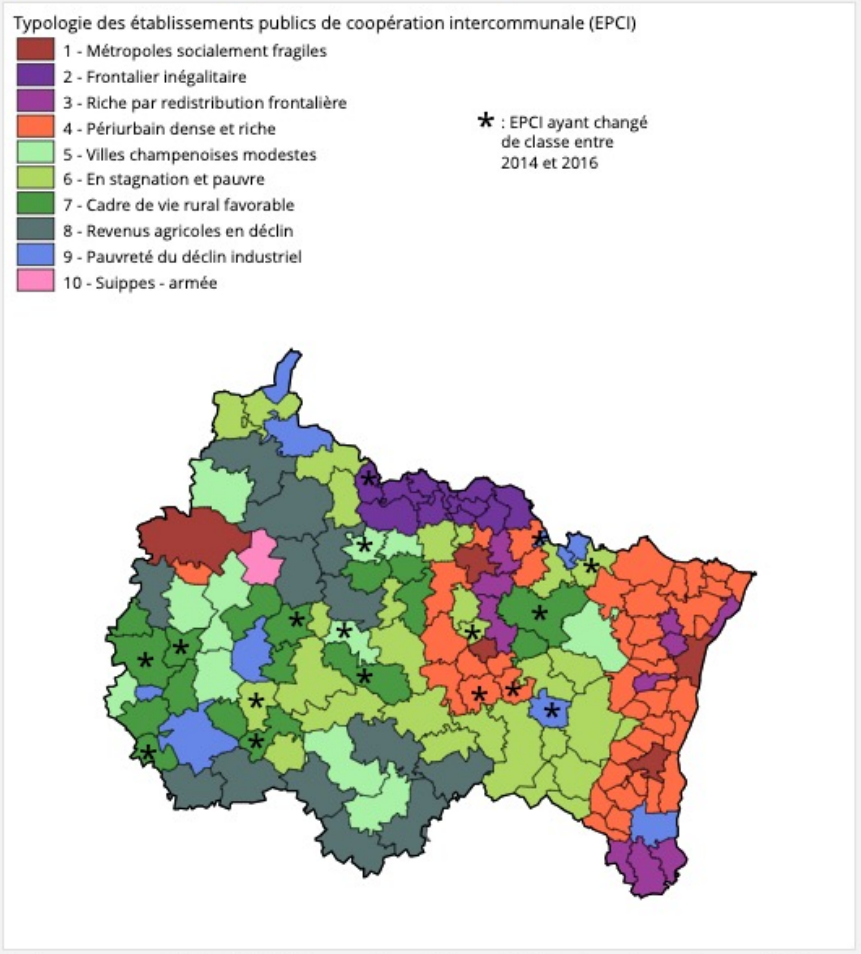
Le taux de pauvreté y est beaucoup plus élevé : 51,9%

Source(s) : ANCT – Observatoire des territoires

D'après la typologie réalisée par l'Insee sur les différents niveaux de pauvreté et les trajectoires sociales des territoires, les Ardennes se caractérisent par :
- Des situations de pauvreté du déclin industriel (2 EPCI)
- Des territoires pauvres en stagnation (3 EPCI)
- des territoires caractérisés par des revenus agricoles en déclin (2 EPCI)

Source(s) : Insee Flash Grand Est n°25, 18 décembre 2019

Figure 1 – Inégalités dans les grandes villes et à la frontière luxembourgeoise, pauvreté dans les Vosges et le nord ouest de la région



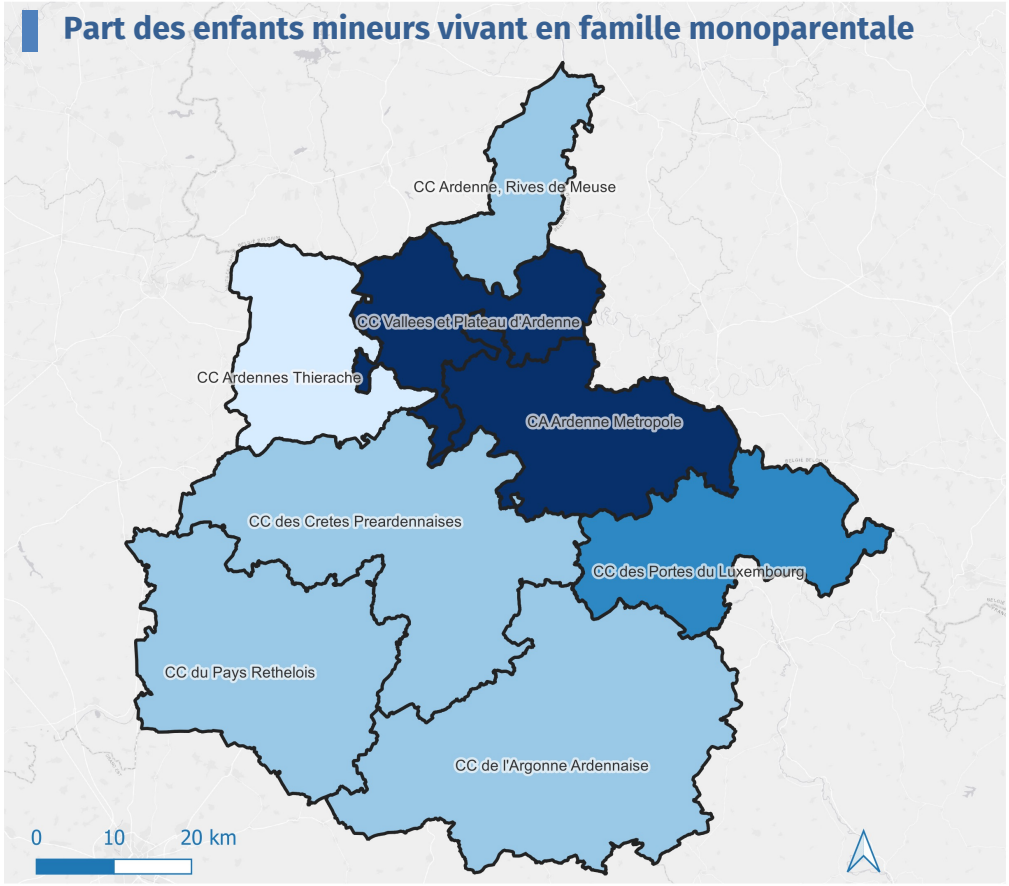
Lecture : comme en 2018, les EPCI de France métropolitaine ont été répartis en classes de pauvreté et de trajectoire sociale. Dix de ces classes sont représentées dans le Grand Est dont une composée d'un unique EPCI.

Sources : Insee, recensements de la population – RFL – Filosofi – BPE ; CAF.



Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Des situations familiales fragiles, une prévalence des difficultés éducatives



1 sur 5

des accouchements en 2021 concernent des jeunes femmes de moins de 25 ans

Le taux de la France de 12%

15,8%

des enfants vivent avec des parent(s) sans emploi en 2020.

Le taux de la région est de 12,2% et celui de la France de 11,1%

13,9 ‰

Part des mineurs faisant l'objet d'une saisine du juge des enfants en assistance éducative au cours de l'année 2021.

Le taux de la région est de 11,1 ‰ et celui de la France est de 9,6 ‰

Des enjeux encore importants autour du soutien à la parentalité

Une offre d'accueil et de soutien à la parentalité plutôt bien développée

- un assez bon taux de couverture de l'accueil de jeunes enfants (61% en 2020), excepté sur la Thiérache,
- le déploiement en cours des Maisons des 1000 premiers jours (1 itinérante à Charleville-Mézières : approche des parents par la lecture)
- la présence de nombreux dispositifs portés par la Caf (REAAP, LAEP ainsi que déploiement des Relais Petite Enfance y compris itinérant, et CLAS) et une démarche proactive des travailleurs sociaux de la Caf via une offre de service destinée à accompagner les parents dans les ruptures biographiques (deuil, séparation conjugale…)
- de nombreuses initiatives locales portées par les centres sociaux, familles rurales, l'UDAF, etc.

Les acteurs soulignent cependant **plusieurs freins au déploiement des actions et à la fréquentation des différents services :**

- Des enjeux de coordination des acteurs pour mieux informer et orienter les familles notamment autour des 0-3 ans mais également en lien avec l'EN
- Une difficulté à trouver des porteurs de projet et/ou des professionnels (ex. médiation familiale, CLAS)
- Une difficulté à mobiliser les parents (du fait de freins psychologiques?) : comment mieux cibler cette population pour qu'elles osent participer aux actions de parentalité, etc. ?

Des phénomènes de non-recours aux droits et aides existantes sont également soulignés

- Des dispositifs d'aide au départ en vacances qui touche un très faible nombre de familles
- Des familles qui, bien qu'informées voire accompagnées, ne font pas toujours les démarches pour bénéficier d'une bourse
- Etc.

… et du développement des compétences psychosociales en faveur de l'ambition scolaire

Les jeunes du département cumulent **plusieurs indicateurs défavorables en matière de réussite scolaire :**

- La précarité sociale et économique des élèves (IPS) s'accompagne d'un plus faible niveau de diplôme *(cf. carte)*
- Le décrochage scolaire demeure important et concerne de plus en plus de lycéens
- 20% des élèves sont en réseau d'éducation prioritaire

- De façon plus qualitative, les acteurs soulignent :

- **Un manque d'ambition scolaire (tout particulièrement dans les territoires ruraux)** des enfants et de leurs parents, une difficulté à se projeter en dehors de son territoire d'origine aggravée par les problématiques de mobilité.
- **Une méconnaissance des aides et dispositifs de droit commun chez les parents** (non recours aux bourses)

Des actions sont déployées visant à :

- **Lutter contre le décrochage scolaire** en réalisant un travail à l'échelle des établissements sur la persévérance
- **Favoriser l'autonomie des élèves et l'ambition scolaire des familles** (un bus itinérant va travailler avec les acteurs locaux pour aller à la rencontre des élèves et de leur famille pour encourager la prise de risque (plurilinguisme et mobilité, démarche scientifique, découverte des métiers).
- **Développer l'empathie** et à apprendre à traiter à l'amiable les petits conflits (partenariat avec le tribunal de Charleville)
- **Une convention EN/ARS sur le développement des compétences psychosociales** (gestion des émotions, addictions, vie affective et sexuelle…) qui peine à être mise en œuvre du fait d'une réticence et/ou d'un manque de temps / formation des enseignants
- **Des actions de sensibilisation à la pratique sportive et la diététique auprès des collégiens** par les éducateurs sportifs du CD

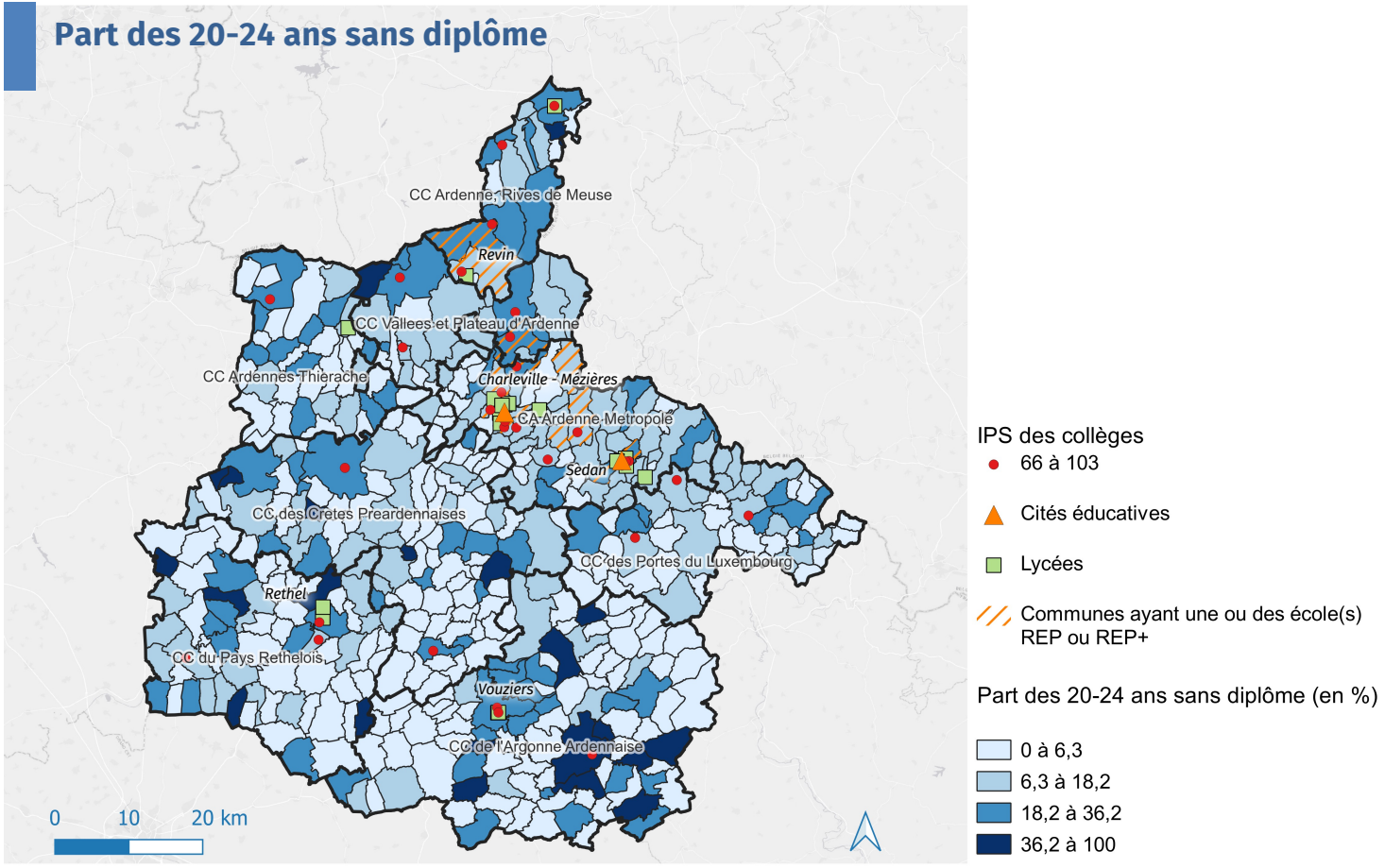
Malgré ces nombreuses actions, les acteurs soulignent **un besoin de renforcer les coopérations entre l'EN, l'ARS, les services départementaux, etc. ainsi que l'animation du partenariat sur les territoires**

94
c'est **l'Indice de Position Sociale** des élèves du second degré dans le département en 2020 soit l'IPS le plus faible de l'Académie. Celui de la France est de 103,9.

61,3%
c'est **le taux de passage en seconde générale ou technologique** des collégiens en 2020.

16,3 %
c'est le taux de scolarisation des enfants de 2 ans dans les Ardennes en 2022
Le taux en France est de 9,9% (2)

Une offre éducative inégalement répartie sur le territoire



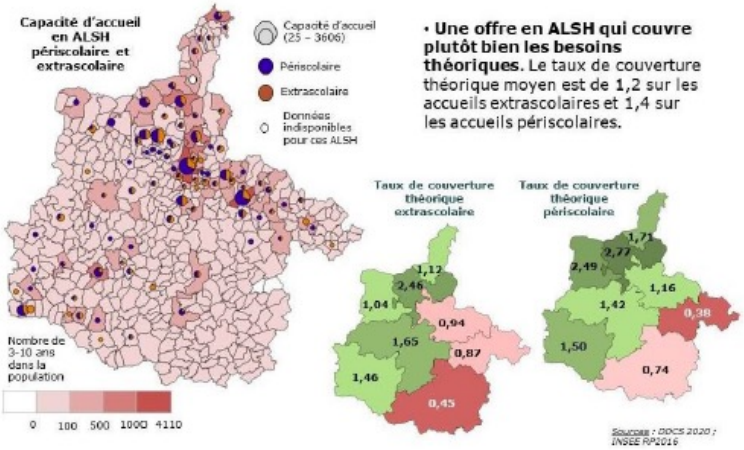
Source : Data,education,gouv, 2022 - Insee, Recensement de la population (RP), 2019
Réalisation : FORS Recherche sociale

L'accès aux loisirs, au sport et à la culture : un levier de mobilisation ?

Un niveau faible de participation à des activités sportives, de loisirs ou culturelles :

- **L'offre en ALSH couvre plutôt bien les besoins exceptés au sud du Département.** S'y ajoute le déploiement des ludothèques (18 en 2020) sur l'ensemble du territoire
- **Un tiers des familles déclarent cependant que leurs enfants (6-10 ans) ne pratiquent aucun sport, aucune activité de loisirs ou culturelles. L'accessibilité financière** est majoritairement évoquée par les familles comme un **frein important** à la participation aux activités.
- **42 % des adolescents interrogés ne pratiquent aucune activité** de loisirs culturelle, artistique ou sportive. La participation à des activités encadrées par des adultes (hormis certaines activités sportives) se raréfie, surtout après 14 ans par : un manque d'intérêt (n'ont pas envie, préfèrent rester à la maison, ont des activités informelles entre amis), des difficultés de transport et de mobilité, un désir d'autonomie, une certaine peur de l'autre, de l'inconnu (frein psychologique).

Une offre en ALSH variable sur le territoire



Source : Diagnostic Jeunesse, Caf des Ardennes

Mais un effort important d'adaptation de l'offre visant à capter ce public :

- Les centres sociaux et EVS développent une offre de loisirs visant « l'autonomisation, la responsabilisation, la prise d'initiatives, le mieux vivre ensemble, l'accompagnement à la citoyenneté et l'engagement dans la vie sociale » (24 projets en 2020) et la compréhension des médias, de l'information et du numérique et l'acquisition de compétences numériques (12 projets en 2020) – ex. espace dédié aux 11-14 ans au CS de Vouziers
- La fédération des Familles rurales des Ardennes a mis en place une commission Jeunesse et multiplie les actions pour accompagner les jeunes ruraux dans leurs projets et les encourager à s'engager dans la vie locale (20 Clubs Ados, « Accueils 100% Ados », organisation de séjours de découverte, etc.)
- Démarche d'aller vers avec de nombreuses actions itinérantes (Camping cars des centres sociaux, Ardenn'Tour du CD, etc.)

L'accompagnement à l'autonomie des jeunes précaires : un défi

30,2% des jeunes de moins de 30 ans sont pauvres, contre 24,2% dans le Grand Est.

Une forte proportion de 16-25 ans ni en emploi, ni en formation, ni en enseignement

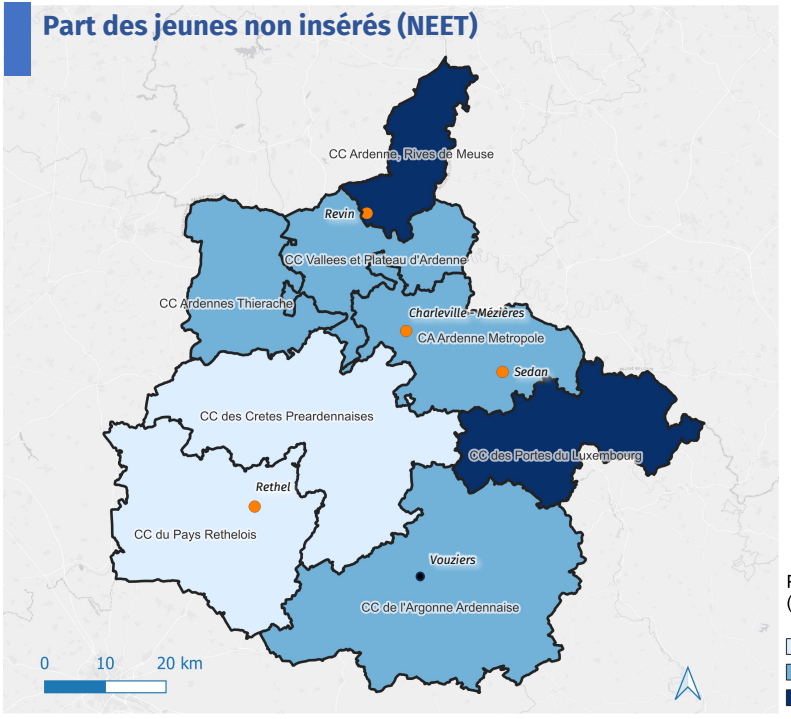
Une augmentation de jeunes en très grande précarité / errance

- les 18-25 ans représentent désormais la majorité de la file active du club de prévention (passés de 50 à 2020 à 156 en 2022) et une augmentation des ruptures, notamment avec l'ASE *(-16% des sollicitations pour un CJM en 2022 par rapport aux années précédentes)*

Une multitude de freins à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes :

- Un phénomène de **non-recours et/ou de désengagement** : la motivation individuelle est souvent citée comme un facteur explicatif, mais il s'agit aussi de réfléchir à l'adéquation entre l'offre, les attentes et les capacités
- Une évolution sociologique sur **la perception du travail** par les jeunes générations, et un **manque de projection dans l'avenir** sans doute amplifié par la crise sanitaire
- Des jeunes qui sollicitent de plus en plus **les ateliers estime de soi**, signe d'un manque de confiance en leurs capacités
- Des compétences de **savoir-être** à acquérir
- Un public plus souvent victime de **troubles psychiques** non détectés ou non suivis, et des situations de handicap : 20% des jeunes suivis dans le CEJ-R sont en situation de handicap (selon Global Axe)

Part des jeunes non insérés (NEET)



Source : Insee, Recensement de la population (RP), 2019
Réalisation : FORS Recherche sociale

Une offre pléthorique mais peu lisible

Le développement d'un éventail de réponses

… En faveur du repérage et d'un raccrochage au droit commun des jeunes afin d'amorcer des parcours d'insertion (CEJ et CEJ-R, projet Reverse, Tapaj)

… pour assurer une veille sociale, prévention (club de prévention spécialisée avec 5 éducateurs à Charleville et Sedan, promeneurs du net, prévention santé et intervention de psychologues, Maison des adolescent)

… pour accompagner dans le soin (consultations avancées, etc.) – cf. Axe 3

… pour mieux capter le public jeune (aller vers et travail sur le format / contenu des actions proposées)

… pour accompagner les parcours d'insertion avec une offre de logement (cf. Un toit pour vivre, FJT, etc.)

Les acteurs suggèrent plusieurs axes d'amélioration

- Une marge de progression identifiée sur la coordination des acteurs de la jeunesse et la lisibilité de l'existant
- Développer les lieux de sociabilité entre pairs et les activités de loisirs
- Renforcer l'action des éducateurs de rue en milieu rural
- Créer une structure d'hébergement adapté aux jeunes les plus marginalisés
- Développer les actions favorisant la découverte des métiers, d'autres horizons / territoires favorisant la mobilité et l'ambition des jeunes
- Poursuivre la réflexion sur l'adaptation des formations aux modes vie et aspirations des jeunes (localisation, durée, contenu…)



Axe 2 : Amplifier la politique d’accès à l’emploi pour tous

Chiffres-clés sur l'emploi dans les Ardennes

- Début 2023, **le taux de chômage** (au sens du BIT) **le plus fort de la région** (ex-aequo avec l'Aube).
- Plus de **23 000 demandeurs d'emploi début 2023**, soit 5,7% de ceux de la région.
- La composition des demandeurs d'emploi en termes d'âge et de genre est similaire à celle de la région et de la France métropolitaine : **une répartition égalitaire entre femmes et hommes, 13% de moins de 25 ans et 28% de 50 ans et plus.**
- Malgré une amélioration par rapport à 2021, **une moindre part des demandeurs d'emploi a retrouvé un emploi de plus d'un mois** au T2 2022 : **27,6%,** contre 31,7% pour le Grand Est.
- Les Ardennes comptent **6,2% des demandeurs d'emploi handicapés de la région**, dont une majorité d'hommes (57%).
- **Près d'un quart des jeunes du département sont confrontés au chômage,** contre 17% aux échelles régionale et nationale.
- Le meilleur **taux d'emploi direct des travailleurs handicapés** (en ETP) de la région : **5,1%** contre 3,9% pour le Grand Est et 3,5% pour la France.

	Ardennes	Grand Est	France métropolitaine
Nombre de demandeurs d'emploi au T1 2023 (1)	23 590	410 570	5 069 360
Evolution par rapport au T1 2022 (%) (1)	-2,7	-3,6	-2,9
Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B ont retrouvé un emploi de plus d'un mois dans les 6 mois (T2 2022) (%) (1)	27,6	31,7	33,6
Evolution par rapport au T2 2021 (%) (1)	1,5	-2,3	-2,4
Nombre de demandeurs d'emploi handicapés en catégories A, B, C (2)	2 372	38 009	466 860
Taux de chômage au T1 2023 (%) (2)	9,4	6,9	6,9
Taux de chômage des 15-24 ans en 2022 (3) (%)	23,8	17,1	16,9

Sources :
(1) Pôle Emploi & Acoss.
(2) Pôle emploi-Dares, STMT, données brutes en moyenne sur l'année 2021.
(3) Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT. Donnée sprovisoires pour T1 2023.

De nombreux obstacles à l'insertion des demandeurs d'emploi

- Malgré une baisse du nombre de demandeurs entre 2022 et 2023 et l'amélioration du taux de retour à l'emploi entre 2021 et 2022, **un territoire souffrant d'un chômage de longue durée, en particulier dans le nord du département :**
  - *CC Ardenne Rives de Meuse* : **54,5%** de chômeurs de longue durée (au sens du RP 2020)
  - *CC Vallées et Plateau d'Ardenne* : **54,9%**
  - *CA Ardenne Métropole* : **52,4%**
- **La plus forte proportion de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 2 ans de la région**(1) : **31%**, contre 27,2% dans le Grand Est (fin 2022). Ce taux est particulièrement élevé dans **le bassin de Revin : 37,9%**
- Une part non négligeable (mais similaire à celle de la région) de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus : **28%** au T1 2023, soit **6 660 personnes**.
- **De multiples difficultés d'insertion, qui peuvent se cumuler :**
  - Un faible niveau de qualification : **un tiers de la population ardennaise n'a pas de diplôme en 2019.**
  - Les compétences de savoir-être
  - Des freins (matériels et psychologiques) à **la mobilité**, alors que la plupart des ménages ardennais dépendent de **la voiture** : en 2020, **83% des actifs** l'utilisent pour se rendre au travail, contre 72,6% à l'échelle nationale
  - Des problématiques de **santé et/ou de handicap**, renforcées par les difficultés d'accès aux soins et d'ouverture des droits
  - Le **mode de garde**, notamment pour les familles monoparentales
  - Des situations **d'illettrisme et/ou d'illectronisme**

Des BRSA relativement nombreux, de plus en plus orientés vers Pôle Emploi

9 786

Nombre d'allocataires du RSA dans les Ardennes (1)

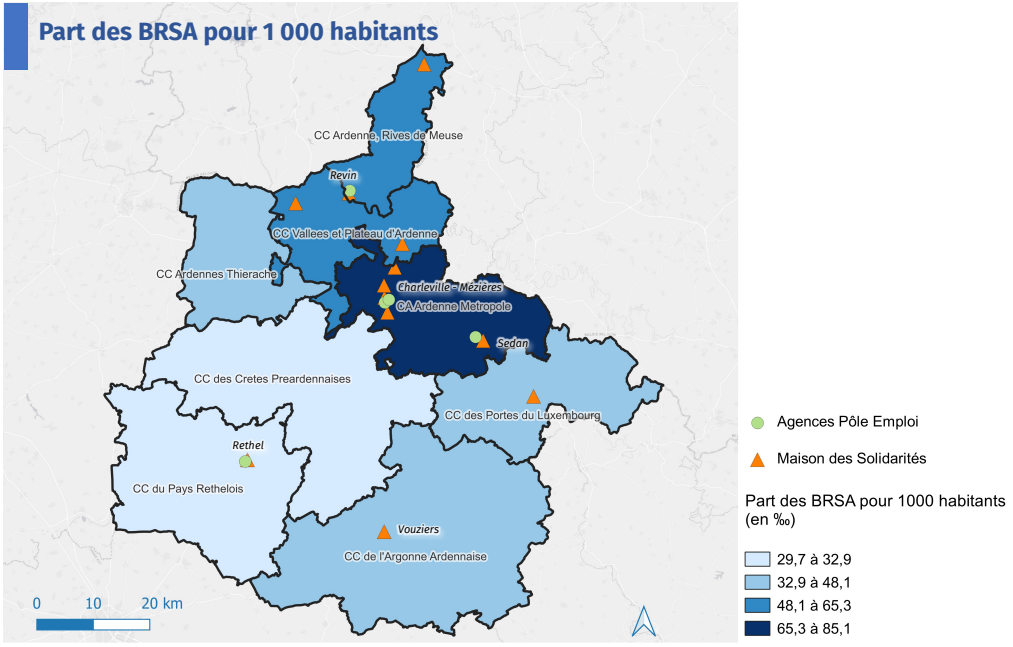
4 460

Nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA dans les Ardennes(2)

Les Ardennes comptent près de **9 800 bénéficiaires du RSA** fin 2021 :

- **Une proportion élevée d'allocataires du RSA** parmi la population : **59‰** contre 40‰ pour la région et 45‰ pour la France métropolitaine.
- La moitié des BRSA ont entre 30 et 49 ans fin 2021, mais **la proportion des 60 ans et plus a augmenté** depuis 2016(4).
- **58%** des BRSA sont le dispositif depuis **plus de 4 ans**, une proportion stable depuis 2016(4).
- **Deux tiers** des BRSA relèvent des TAS de **Charleville-Mézières et de Sedan**(4).
- Près de **la moitié des BRSA sont inscrits comme demandeurs d'emploi**, une part plus élevée qu'à l'échelle du Grand Est (35%) et de la France (31%).
- **Une amélioration du taux d'orientation** de BRSA soumis aux droits et devoirs : de 48% en 2017, à **71%** en 2021.
  - Néanmoins, l'un des plus faibles taux de la région et de la France.
- Entre 2017 et 2021, **une augmentation significative de la part de BRSA orientés vers Pôle Emploi** (+21 points), à l'inverse des organismes hors SPIE et autres que le Conseil départemental.
- Une forte augmentation de la part des allocataires primo-entrants orientés **vers d'autres structures que Pôle Emploi et qui bénéficient d'un primo CER valide** : de 48% en 2018 à **80%** fin 2021(4).
- Une **réduction du délai moyen entre la primo-orientation et la signature du CER** : de 29 jours en 2019 à **5 jours** fin 2021(4).

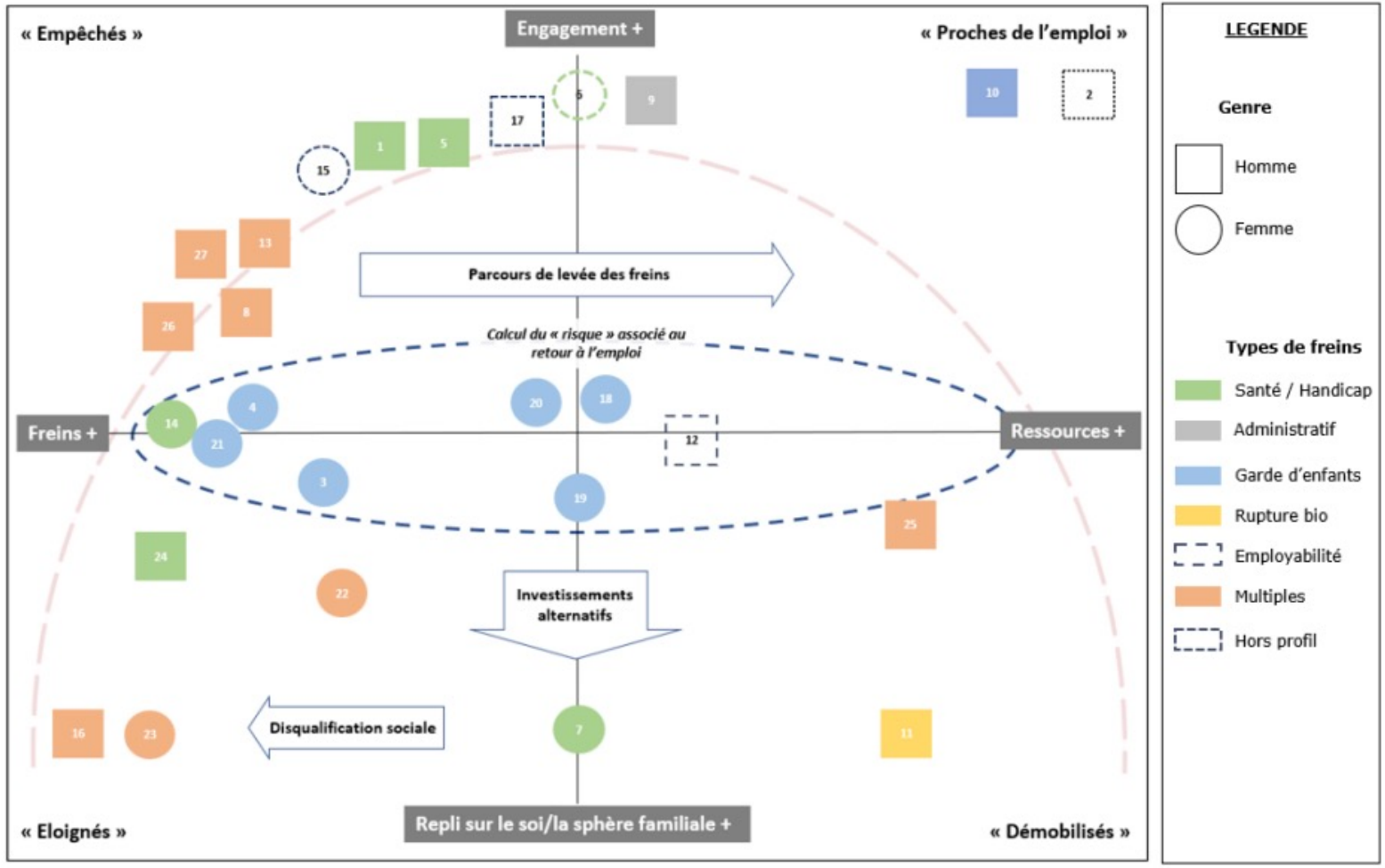
+ de 50% des BRSA sont demandeurs d'emploi



Source : CNAF-DSER, FILEAS Base Communale Allocataires (BCA), 2021 (données au 31 décembre)
Réalisation : FORS Recherche sociale

Sources :
(1) CNAF-DSER, FILEAS Base Communale Allocataires (BCA), 2021 (données au 31 décembre)
(2) Pôle emploi - STMT, Données brutes.
(3) DREES, vagues 2015 à 2017 de l'enquête OARSA.
(4) CD 08, Bilan RSA 2021.

Quatre grands types de bénéficiaires qui appellent une adaptation de l'accompagnement et de l'offre d'insertion proposée (étude ASDO pour le CD, 2023)



L'accès à l'emploi et la formation : les forces en présence

Une coopération d'acteurs de l'emploi et de l'insertion fructueuse, et de plus en plus structurée autour du SPIE depuis 2021 :

- **Des méthodes de travail partagées en faveur de l'acculturation** :
  - Un diagnostic socle de l'usager, puis désignation d'un référent de parcours
  - Une formation commune aux professionnels des différentes institutions
  - L'accès et la mise en complémentarité des offres de services des parties prenantes

- **Des moyens humains et techniques dédiés** :
  - 11 conseillers Pôle Emploi et 6 TS du CD dédiés à l'accompagnement global des BRSA, ces derniers étant quasiment à temps plein au sein des agences
  - 8 conseillers Pôle Emploi pour le CEJ, en plus des professionnels des missions locales
  - Une plateforme d'orientation et de suivi des BRSA, qui permet d'accélérer les orientations vers les acteurs du SPIE et de réduire les délais entre l'orientation et la signature du CER
  - Des outils numériques : RDV Insertion, plateforme DORA, carnets de bord

- **Des usagers mieux informés et orientés :**
  - Un forum annuel des services aux demandeurs d'emploi BRSA pour découvrir l'offre existante (mobilité, modes de garde, orientation professionnelle…)
  - Des informations collectives aux nouveaux entrants RSA
  - Un accompagnement des BRSA seniors avec la Carsat pour basculer sur le minimum vieillesse
  - Un accompagnement des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs par Cap Emploi

- **Des projets soutenus pour améliorer et accélérer l'insertion socioprofessionnelle** :
  - Accompagnement spécifique des travailleurs non-salariés (Set Up)
  - Soutien de la CAF pour la création d'une crèche AVIP à Sedan
  - Découverte des métiers de la métallurgie avec le CFAI ; découverte des métiers agricoles avec le CFPPA de St-Laurent (Région)
  - Plateforme Mobil'Arden : conseil et solution de mobilité (Coopelis)
  - Programme DEST1 pour la remobilisation des publics dits invisibles (groupe Vitamine T)
  - Dispositif Prépa'job (Global Axe)

Service public de l'emploi et de l'insertion

Un consortium	Des partenaires
• Conseil départemental • État • Région Grand Est • Pôle Emploi • Cap Emploi • CAF / MSA • Missions locales • CPAM	• UDCCAS • ARS • PLIE • Centres de formation • MDPH • Bailleurs • Chambres consulaires • Associations

Un parcours d'accompagnement global, individualisé et coordonné, suivi par un référent unique

Le FSE+ (géré par le CD) devra être déployé en appui du SPIE

L'offre de structures d'insertion par l'activité économique

Différentes structures d'insertion par l'activité économique présentes dans les Ardennes :

- **3 entreprises de travail temporaires et d'insertion :** Janus, Global Axe et GLTT 23 SER'INS sur tout le département.
- **2 associations intermédiaires :** Domicile Services et Travail Partage à Vouziers et Charleville-Mézières, avec des antennes délocalisées sur le département.
- **3 entreprises d'insertion,** sur tout le département : AMBS; API Entreprises et Global Axe.
- **15 ateliers et chantiers d'insertion** recouvrant le département, axés sur différents secteurs d'activité (second œuvre, transports, espaces verts, économie circulaire…)

Des SIAE en lien avec les acteurs du SPIE :
- Un correspondant Pôle Emploi pour chaque structure
- Un suivi des parcours en IAE pour sécuriser l'entrée en emploi/formation

Des acteurs qui soulignent **la fragilité économique des SIAE**, notamment de la vallée de la Meuse et du Sud Ardennes.

Des orientations en IAE parfois inadaptées (addictions et troubles psychiatriques importants), qui mettent en difficulté les structures et en échec les parcours d'insertion, posant la question du développement d'étapes et de mise en situation professionnelle plus progressive

→ en conséquence, une tendance à une sélectivité des publics (baisse de prescriptions de BRSA avec de faibles niveaux de qualification vers ces structures)

Carte des SIAE – DDETSPP 08, 2023

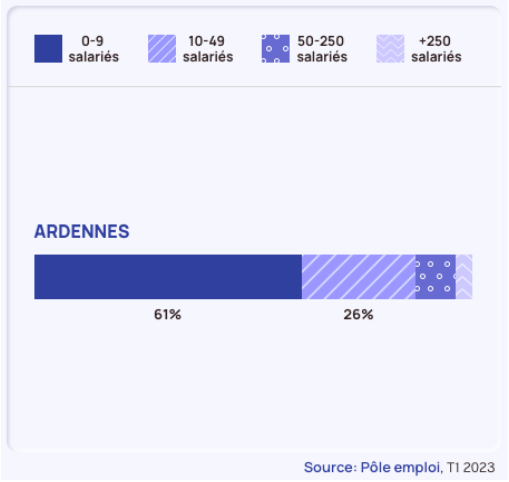


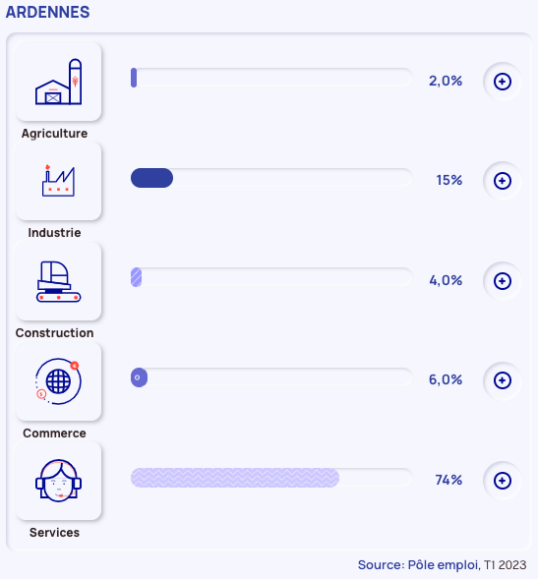
694 ETP en IAE

Source : DDETSPP des Ardennes, 2023.

Des entreprises du secteur tertiaire de petite taille en difficulté de recrutement







- **Une polarisation de l'emploi sur les bassins de Charleville-Mézières et de Sedan**
- **¾ des offres d'emploi concernent le secteur des services, et 15% le secteur industriel.**
- **61% des entreprises proposant des offres d'emploi comptent moins de 10 salariés** (soit 7 500 entreprises).
- Les 3 domaines d'activité les plus recherchés sont **la mise en rayon, le nettoyage des locaux et les services domestiques.**
- **Des entreprises rencontrant de nombreuses difficultés de recrutement :**
  - La non-durabilité de l'emploi en 1er lieu : 24% des offres proposées sont des CDD de moins de 6 mois et 27% des offres d'intérim, de contrats aidés et d'apprentissage (T1 2023)
  - Les conditions de travail contraignantes
  - L'inadéquation géographique entre le demandeur et l'offre d'emploi
  - L'intensité de recrutement

Les pistes et enjeux pour renforcer l'accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi et BRSA de longue durée

Les freins évoqués sont multiples et rejoignent en grande partie ceux identifiés concernant les jeunes (santé, mobilité physique et psychologique, isolement social…) auxquels il faut ajouter la garde d'enfant sur laquelle il importe de travailler sur la parentalité et la séparation autant que sur le choix éclairé du mode de garde.

Quelques pistes et enjeux ont été soulevés par les acteurs pour poursuivre la dynamique de l'accompagnement vers l'emploi des BRSA de longue durée et renforcer l'accompagnement des publics encore éloignés de l'emploi :

- **Revisiter les deux actions « santé » prévues dans la Calpae** (accompagnement psychologique dans une perspective de réhabilitation psychosociale et parcours santé des BRSA) qui n'avaient pas pu se déployer faute de porteur de projet
- **Favoriser la découverte de métiers** (avec des formations valorisantes) **et accompagner les entreprises sur les nouvelles approches en matière de recrutement** (et non uniquement basé sur les compétences, diplômes, titres…)
- **Renforcer l'accompagnement vers et dans l'insertion par l'activité économique** et **promouvoir des solutions d'insertion plus progressives et adaptées aux profils présentant les freins les plus importants** (dispositifs de mise en situation professionnelle…)
- **Développer les ateliers de remobilisation des publics** autour des compétences psycho-sociales (confiance en soi, l'estime de soi, la valorisation des compétences, mobilité…), des savoir être… et **favorisant le lien social** (bénévolat, inclusion par le sport, etc.)
- **Améliorer le repérage et l'accompagnement à l'emploi des personnes en situation de handicap** (emploi adapté) **et/ou cumulant les troubles psychiatriques / addictions** (articulation des acteurs)
- **Renforcer les liens entre IAE et AHI (et plus généralement entre emploi et logement dans un contexte de secteur relativement détendu hors Charleville) et progresser dans les pratiques visant le rétablissement**



Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l’accès aux droits

L'accès aux droits et la lutte contre le non-recours : éléments de définition

- Le non-recours, initialement limité à l'éligibilité aux prestations sociales financières, correspond **au non-bénéfice de droits et services publics** (santé, logement, mobilité, éducation, justice…). Cette notion dépasse l'approche classique car **les critères d'éligibilité évoluent** et **le caractère non obligatoire des droits/services** proposés rend plus difficile l'identification du public concerné.

- L'Odenore* a défini une typologie explicative du non-recours :
  - **La non-connaissance :** un manque d'information sur l'existence ou sur le mode d'accès à un droit/service
  - **La non-demande** (*personne éligible informée*) **:** non-adhésion, manque d'intérêt (coût/avantage), difficulté d'accès, crainte de la stigmatisation, difficulté à exprimer un besoin, dénigrement de son éligibilité/ses capacités
  - **La non-réception** (*personne éligible informée*) **:** abandon de la demande, non-adhésion à la proposition, inattention aux procédures, dysfonctionnement du service, discrimination…

- **Les conséquences du non-recours sont multiples** : outre l'impact financier direct, une possible dégradation des conditions de santé et de logement, une moindre mobilité et un isolement social, des difficultés renforcées d'insertion socioprofessionnelle, d'étayage éducatif, etc.

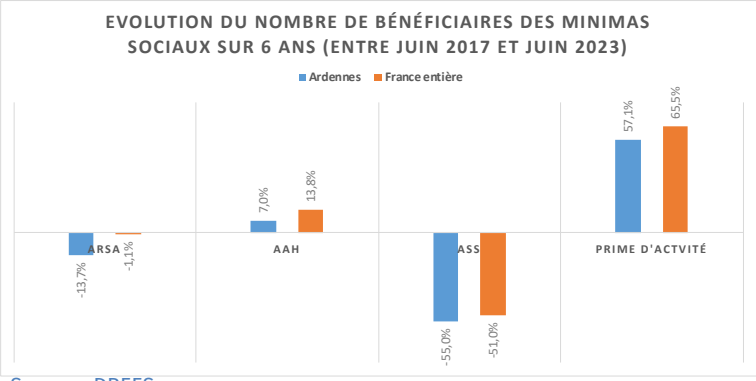
*Philippe Warin, *Le non-recours : définition et typologies*. Observatoire des non-recours aux droits et services, juin 2010.

Typologies et facteurs du non-recours sur les Ardennes

Quelques indices du non-recours

- **Une diminution de la fréquentation** (avec une part très faible de nouveaux usagers) **et des sollicitations des aides constatée par les MDS** et d'autres acteurs (EN pour les bourses, etc.)
- **… avec pour conséquence des situations de plus en plus complexes et enkystées dans des difficultés multiples**
- **Des inquiétudes partagées quant aux effets de la crise qui ne donnent pas encore lieu à une hausse des demandes d'aide :** *« Ça pose question ? Où sont les gens? A quel moment la vague va arriver ? »*
- **Un passage des droits RSA au minimum vieillesse complexe qu'illustre** la couverture de la population ardennaise plus faible (3,1%) qu'en France (3,3%)

- Fin décembre 2021, **les Ardennes se situait au 7è rang des départements présentant un taux d'allocataires des minimas sociaux les plus importants** (11,3% de la population couverte contre 8% en France métropolitain)
- **Le nombre d'ARSA a quant à lui très fortement diminué ces 6 dernières années**, diminution qui ne semble pas pouvoir s'expliquer uniquement par une reprise d'emploi ou une entrée le minimum vieillesse (alors que les BRSA de plus de 60 ans ont augmenté)



Source : DREES

A dire d'acteurs, les raisons principales du non-recours :

- **Des phénomènes de renoncement de plus en plus prégnants dans un contexte de découragement, de résignation** face à des démarches complexes ou qui n'aboutissent pas
- **La honte**, la stigmatisation ressentie notamment **en milieu rural** notamment pour **les personnes âgées et les travailleurs pauvres :** *« Notre territoire rural est propice au repli sur toi (pas de mobilité, manque d'anonymat, peur des services sociaux, faire appel à une aide peut être synonyme de honte…) » (CS de l'Argonne ardennaise)*
- Un manque de **compétences psychosociales** qui influe sur la capacité à demander de l'aide, notamment **chez les jeunes**
- Un déni des **problèmes de santé** ou des difficultés à les diagnostiquer, renforcées par le manque de professionnels de santé (en particulier en psychiatrie/psychologie : 18 mois d'attente pour un RDV)
- Des **difficultés de mobilité** conjugué à **un maillage territorial inégal** des services (urbain vs rural) auxquels s'ajoutent **des freins psychologiques/culturels** à sortir de son quartier (QPV) ou de son village
- **Les effets de la dématérialisation des démarches conjugués à l'illettrisme et l'illectronisme**, qui pénalisent la compréhension et la réalisation des démarches d'accès aux droits
- **La barrière de la langue** pour les allophones
- **Les discriminations** en milieu hospitalier ou en médecine de ville

Les réponses déployées sur le territoire participant de la lutte contre le non-recours

Pour favoriser l'accès aux droits, le Conseil départemental a déployé **l'accueil social inconditionnel de proximité** (ASIP) :

- Un maillage territorial resserré, réparti entre **les 12 MDS et 41 lieux de permanences et une coopération renforcée avec les communes, centres sociaux, épiceries solidaires et autres associations locales**
- A un premier niveau, **tous les usagers sont accueillis, informés et orientés par une équipe pluridisciplinaire** vers les structures et organismes adaptés à leur situation personnelle (MFS, agences Pôle Emploi, CCAS, épiceries sociales, CAF, centres sociaux, associations caritatives, etc.)
  - Fin 2022, **71 711 personnes accueillies physiquement** dans les structures appartenant au Département
- **Une communication renforcée sur l'ASIP** : courriers et flyers distribués aux municipalités du **territoire d'action sociale de Charleville-Mézières**

Le déploiement d'équipements Frances services avec 28 points d'accueil répartis sur l'ensemble du département (dont 2 itinérants) ainsi que de **4 Points Conseil Budget**

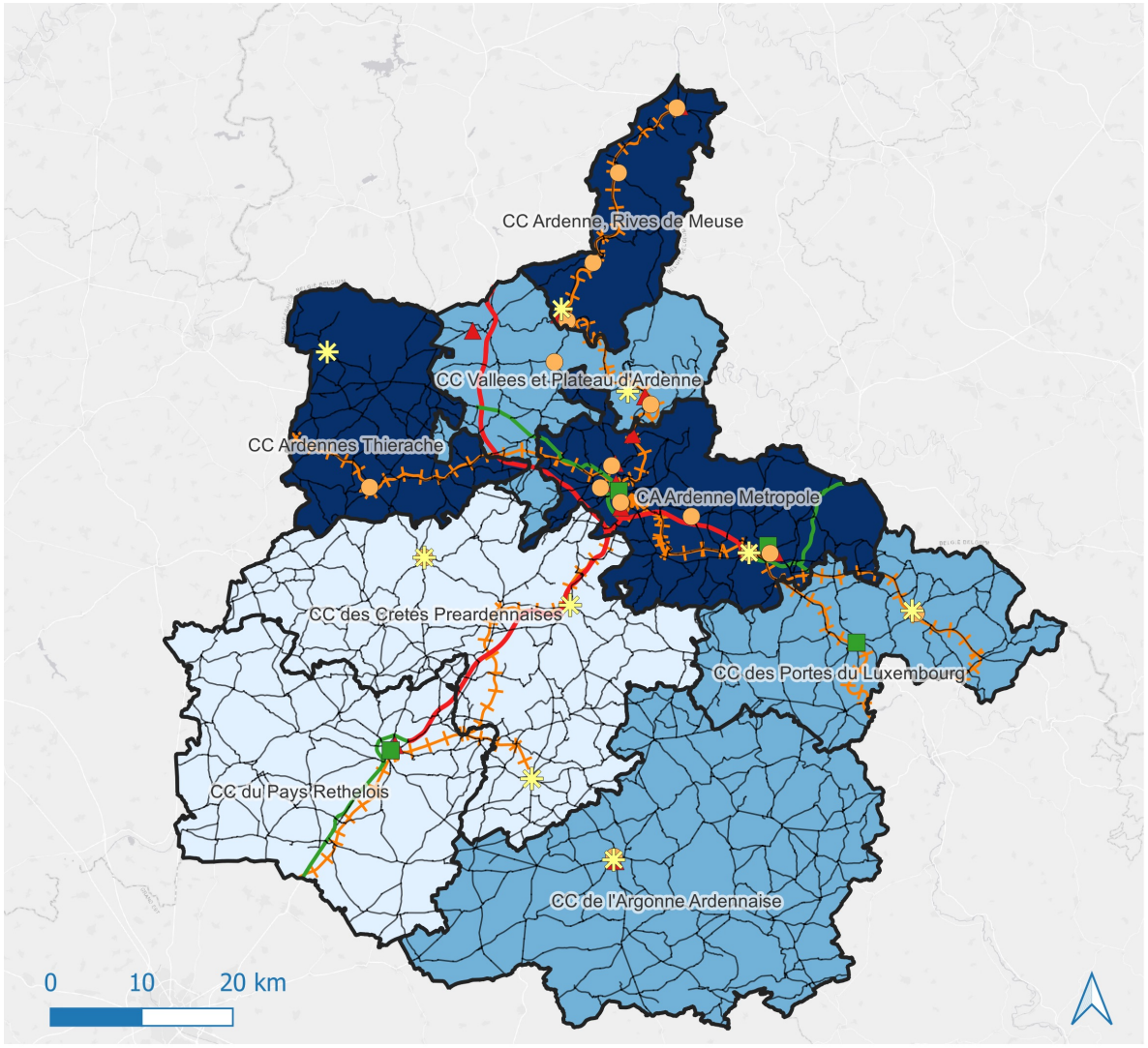
L'implication des centres sociaux et espaces de vie sociale dans leur mission d'accueil

→ **Un maillage territorial à renforcer / soutenir en s'appuyant sur les ressources locales (mairies mais également « le bistrot du coin »)**

Le développement des **démarches d'aller-vers et une réflexion autour de la mobilisation des publics à renforcer.** Citons par exemple :

- **Sensibilisation des professionnels** et évolution des pratiques dans logique d'aller-vers
- **Des actions de découverte du Sports et des loisirs** visant à capter un nouveau public (cf. Actions de découverte du sport dans les villages (Ardenn'Tour)
- Le **développement de nouvelles méthodes de repérage des publics fragiles** : signalement obligatoire d'impayés énergétiques par les fournisseurs, requêtes de la CAF auprès de ménages n'ayant pas sollicité la prime d'activité
- Une convention avec la Carsat visant à faciliter et anticiper les relais entre RSA et minimum vieillesse
- **Actions itinérantes** en santé (CAARUD), aide alimentaire (Maison de la Thiérache), jeunesse et famille (camping-car de la Maison des ados, bus de la mission locale de Charleville-Mézières),
- **Le développement de navettes** (par certaines structures locales : centres sociaux, familles rurales, etc.) **et de transport à la demande** sur certains EPCI (ex. transport'moi sur la CC des portes du Luxembourg)
- **Des compétences psycho-sociales à travailler sur la durée afin de renouer des liens de confiance**

L'accès aux droits et la lutte contre le non-recours : le réseau ASIP



FOCUS sur la politique départementale de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en cours de structuration

	Estimation du nombre de personnes en situation d'illectronisme	Taux d'illectronisme (%)	Part des personnes n'ayant pas accès à Internet à domicile (%)
CA Ardenne Métropole	19 557	19	13
CC Ardennes Thiérache	1 639	20	13
CC Ardenne, Rives de Meuse	4 981	23	21
CC Crêtes préardennaises	3 212	18	13
CC de l'Argonne Ardennaise	3 226	22	13
CC des Portes du Luxembourg	3 243	20	16
CC du Pays rethélois	3 976	17	14
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	3 797	19	12
Grand Est	773 666	17	13
France métropolitaine	ND	16	12

Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018.
Champ : individus âgés de 15 ans et plus.

→ Les personnes âgées, peu diplômées et vivant seules sans enfants sont les plus concernées par l'illectronisme

L'illettrisme, l'illectronisme et les difficultés d'équipement numérique freinent le recours aux dispositifs :

- En 2019, à l'échelle des EPCI ardennaises, **des taux d'illectronisme toujours supérieurs aux taux du Grand Est** (sauf le Pays Rethélois) **et de la France.**
- **Les CC Ardenne Rives de Meuse, de l'Argonne ardennaise, de l'Ardennes Thiérache et des Portes du Luxembourg ont les plus forts taux d'illectronisme** (entre 20 et 23%, contre 17% pour la région).
- **La CC Ardenne Rives de Meuse est particulièrement touchée par le manque d'accès à Internet à domicile** (21%, contre 13% dans le Grand Est).
- **60%** des usagers de MFS et **40%** des usagers des MDS sont **en situation d'illettrisme**, soit plus de 30 000 personnes (diagnostic illettrisme dans les Ardennes, 2020).

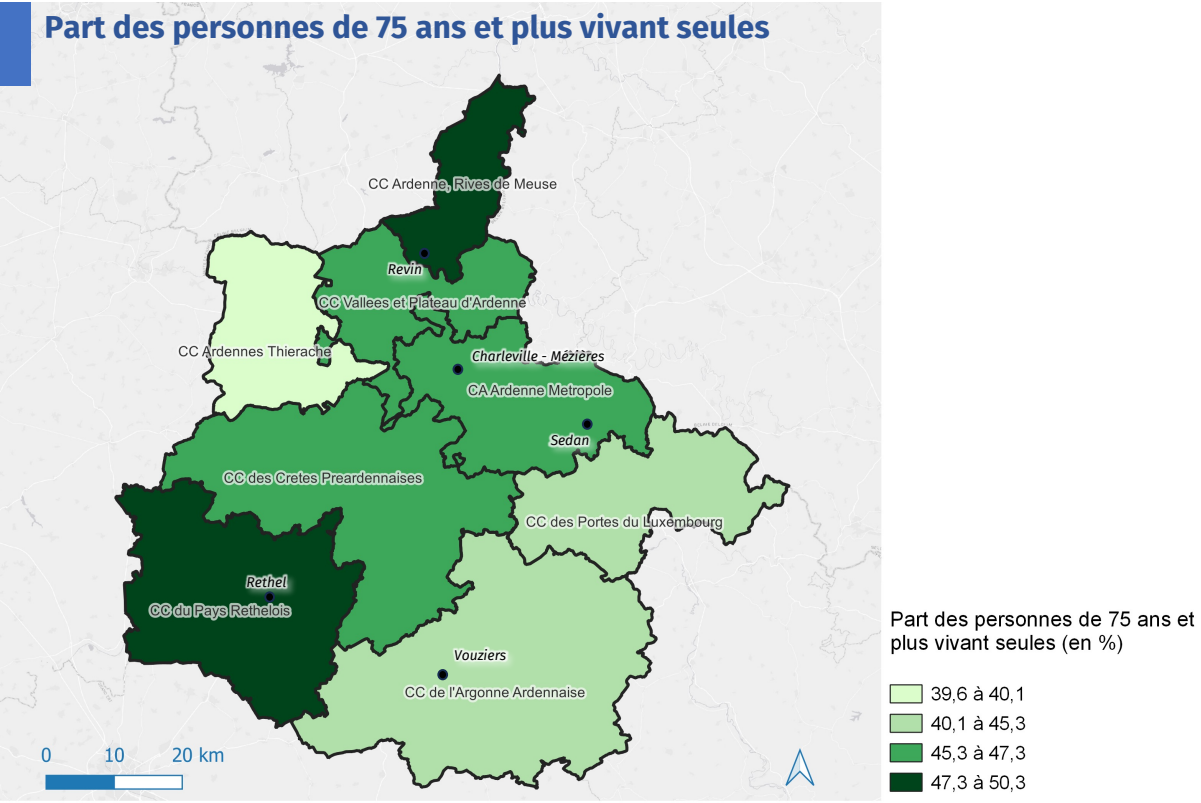
Un plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en cours de déploiement :

- Un chargé de mission dédié à la coordination des acteurs et l'animation d'un centre de ressources
- Mise en place d'un numéro vert ANLCI
- Développement de relais locaux et formation des professionnels et bénévoles (Numérique en commun(s), collectif Illettrisme 08…)

Un réseau de **conseillers numériques** (MFS, centres sociaux, l'espace numérique de la MDS de Mouzon, Familles rurales), et **12 structures Relais Numériques** accompagnées par Emmaüs Connect.

Focus sur les personnes âgées en situation de précarité et d'isolement : un public « invisible »?

Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules



Source : Insee, Recensement de la population (RP), 2019
Réalisation : FORS Recherche sociale

Une proportion très élevée de personnes âgées de plus de 75 ans vivant seules à domicile (41,8% en 2019 contre 38,6% en France métropolitaine soit le 5è rang après Paris, les Hauts-de-Seine, le nord et le pas de Calais) avec **un taux de couverture par l'APA à domicile en conséquence très élevé** (22,2% contre 11,7% en France métropolitaine) et idem pour les SSIAD (23,1 pour 1000 contre 19,8 en France en 2022) → cela s'explique pour partie par **un taux relativement faible d'équipement en hébergement** (108,3 pour 1000 personnes de 75 ans et plus contre 116,2 au niveau national)

Un taux de pauvreté parmi les plus élevés (12%) sur cette catégorie d'âge en France alors que **seule 3,1% de la population âgée de 60 ans et plus est allocataire du minimum vieillesse** (soit en-deça de la moyenne nationale de 3,3%) questionnant les montants des retraites versées par ailleurs et/ou le recours effectif au minimum vieillesse

Un public âgé identifié par les acteurs de terrain comme méconnu, moins touché par les actions et services déployés et davantage mis en difficulté par la dématérialisation des démarches et la méconnaissance des outils numériques

Un public probablement vulnérable face à la précarité énergétique et/ou vivant dans des conditions d'habitat indigne avec parfois des problèmes de santé mais qui ne demande rien

→ un enjeu fort de repérage en s'appuyant sur les professionnels intervenant au domicile mais également sur les secrétaires de mairies / élus locaux (enjeu de sensibilisation et de formation)

La santé : une problématique majeure et transversale qui touche tout particulièrement les plus vulnérables

4,3%
C'est le taux d'allocataires de l'AAH dans la population des 20-64 ans fin 2021
Pour la France métropolitaine, il est de 3,3%
(Source: DREES).

Des indicateurs de santé alarmants sur le département *(source: ORS)*

- **L'indice de défaveur sociale le plus élevé** de la région
- **Des taux de décès toutes causes confondues parmi les plus élevés de la région** (841 pour 100 000 contre 784 sur la région Grand Est)
- Un **taux d'hospitalisation pour tentative de suicide des 12-18 ans en 2015, deux fois supérieur à la moyenne régionale** (30,2 pour 10 000 contre 16 pour le Grand Est)
- Une population plus souvent prise en charge pour des **troubles psychiatriques, notamment dans la CA Ardenne Métropole** (4 778 pour 100 000) ou des troubles addictifs

Une préoccupation très largement partagée concernant:

- **La souffrance psychique des jeunes** frein à leur développement / autonomisation
- La prise en charge des **enfants en situation de handicap**
- **L'accès et le maintien dans le soin** des personnes en grande précarité
- **Le repérage et la prise en charge des troubles psychiatriques et des addictions** (polytoxicomanies en augmentation)
- **Le risque prostitutionnel** associé à la consommation de produits
- **L'accompagnement des BRSA** dans leur projet d'insertion professionnelle
- **Le renoncement aux soins du fait de problèmes de mobilité et d'isolement social**

Focus sur le handicap

En 2022, 9% de la population ardennaise est en situation de handicap (soit 25 062 personnes) dont 12% a moins de 20 ans et 36% a plus de 60 ans.

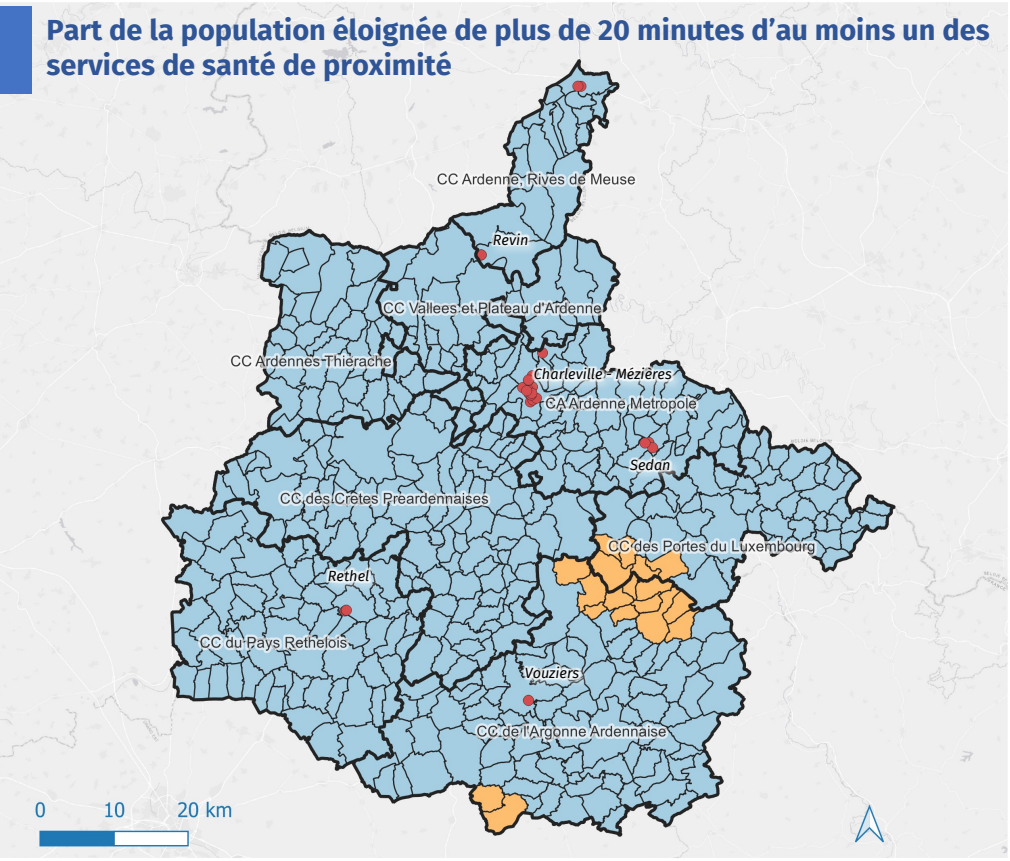
Rapporté à la population générale, le taux d'équipement en ESMS, est proche voire supérieur des moyennes nationale et régionale, notamment pour les enfants

Les acteurs notent cependant **des tensions encore importantes et des défauts de prise en charge** indiquant ainsi des besoins encore insuffisamment couverts, concernant

- La prévention, le repérage et l'accès aux soins des enfants en situation de handicap, notamment au niveau de l'ASE
- Le passage au secteur handicap adulte (avec des délais encore trop longs)
- L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et tout particulièrement des jeunes majeurs
- Les situations « à la frontière » du handicap sans toutefois répondre aux critères de reconnaissance
- L'inclusion par le sport

Une accessibilité potentielle aux soins très inégale

3,5
Nombre de consultations/visites accessibles pour chaque habitant par an (1).
Pour la région Grand Est, cet indicateur est de 3,6 et pour la France métropolitaine, il est de 3,4.



Une accessibilité potentielle aux soins très inégale

- équivalente au Grand Est et à la France en nombre de consultations en médecine générale par habitant, excepté pour la CC de l'Argonne

- mais limitée par des temps d'accès par des temps d'accès parfois importants pour les soins de ville ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux

- Et une faible densité de psychiatres (10 pour 100 000 contre 18 dans le Grand Est) et de psychologues (84 contre 94 dans la région)

Qui explique **un recours aux structures en Belgique**

Source : Insee, Base Permanente des Equipements (BPE) 2019 - Recensement de la population 2017 exploitation principale, Distancier Metric.
Réalisation : FORS Recherche sociale

Un déploiement des réponses limité par les difficultés de recrutement de professionnels

Des actions d'aller vers qui se développent et apportent un premier niveau de réponse (prise en charge, diagnostic et orientation, accès aux droits) **à renforcer**
- consultations avancées des CSAPA et du CAARUD, du CH Belair au sein des lieux d'accueil de proximité (centres sociaux, MSAP, etc.) ou en camping car, consultations jeunes consommateurs dans les lycées - déploiement d'équipes mobiles (EMPP) et des PASS (3 PASS dont 1 psy)
- financement d'une IDE « bobologie » portée par le SIAO pour les personnes en accueil de jour/nuit, et pour faire le lien avec les professionnels de santé (accompagner les gens chez un spécialiste, lien pour bilan de santé…).
- actions de prévention et de sensibilisation (violences intrafamiliales, addictions, dépistage, diététique, etc.) directement là où sont les publics (sur les rives du Lac, dans les collèges, etc.)

… mais dont les effets restent limités par les difficultés de recrutement de professionnels et les délais d'orientations (jusqu'à 18 mois pour un Rv en CMP) du fait de la saturation de l'offre

Des enjeux de soutien / sensibilisation / formation des professionnels du secteur social (AHI, SSD, etc.), socio-culturel (centres sociaux) et de l'insertion sur
- les premiers secours en santé mentale (repérage et orientation de ces personnes) au sein du secteur AHI, auprès des centres sociaux et bientôt de l'EN
- la réduction des risques (en secteur AHI mais aussi IAE)
- le syndrome de Diogène (incurie dans l'habitat)
- la mobilisation du DAC

Le **développement de dispositifs de médiation en santé** : un axe fort du futur PRAPS

Des enjeux forts autour de la prise en charge en sortie ou en l'alternative à l'hospitalisation dans une logique Logement d'Abord :
- Une offre en Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) pour les « personnes en difficultés spécifiques » peu développée
- L'absence du dispositif Un Chez soi d'Abord sur les Ardennes
- 1 seule résidence accueil à Charleville-Mézières

Une coordination des acteurs qui se structure dans le cadre des CLS (5 EPCI sur 8 couverts: Rives de Meuse, Crêtes préardennaises, Ardennes Métropole, Argonne ardennaise et Vallées et plateau d'Ardenne) **et du Projet territorial de santé mentale, mais une couverture par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) à renforcer** (seulement 43,2% de la population couverte contre 49,2 dans la région) et **des logiques de fonctionnement en silo (ou en bilatéral) qui demeurent**

Axe 4 : Construire une transition écologique solidaire

L'accès à une alimentation saine et durable

6,2%
Part de la surface bio dans la SAU dans les Ardennes
Contre près de 10% en France

- **37 acteurs de l'aide alimentaire identifiés sur les Ardennes**, structuré en 2 têtes de réseaux (Banque Alimentaire et réseau Andes) :
  - Associations d'envergure nationale (Restos du Cœur, Secours Catholique, Croix Rouge, SSVP…)
  - Associations locales (Association Mazuroise d'Éducation et de Loisirs)
  - 7 épiceries sociales et solidaires fixes et itinérantes
  - Plusieurs CCAS
  - Centre social Maison de la Thiérache
  - Une résidence sociale
- En 2022, **72 lieux d'actions** ont été identifiés, et proposent une aide alimentaire selon plusieurs modalités : majoritairement des colis, plus rarement des bons alimentaires et de la livraison à domicile.
- **Un déséquilibre géographique** : la majorité des organismes d'aide alimentaire sont implantés dans le nord du département et dans les espaces urbains.
- Des enjeux sur **l'accès à des produits frais et locaux** :
  - Une priorité sur le « bien manger » pour les personnes âgées à faibles revenus.
  - Une qualité de produits distribués peu satisfaisante pour certaines associations, et un besoin d'acculturer les publics à cuisiner eux-mêmes.
  - Des initiatives et actions locales à promouvoir : Maison de la Thiérache : ateliers cuisine itinérants (food truck), ferme pédagogique à Liart; Ateliers cuisine avec le lycée hôtelier de Bazeilles (Restos du Cœur); Convention entre l'Escale et le CHRS (l'Espérance) pour collecter les produits des jardins partagés.
  - Une histoire / culture de jardins ouvriers à relancer
- Et **l'apprentissage autour du « mieux manger à moindre coût »** (cf. actions de prévention, notamment à Sedan sur la cuisine, en lien avec l'épicerie solidaire et le centre social pour travailler sur l'hygiène, l'équilibre alimentaire, l'achat de produits de saison, etc.)

→ **Le territoire des Ardennes est quasi entièrement couvert par des PAT** signés avec le Département et des EPCI

→ Ces PAT promeuvent notamment le développement des circuits courts, l'éducation au mieux manger, l'accompagnement de la restauration collective vers un approvisionnement local et de qualité, la lutte contre le gaspillage, etc.

2020		Nb Fermes bio	SAU Bio	Nb. Etses d'aval
67	BAS-RHIN	578	22 154	406
68	HAUT-RHIN	597	12 847	300
08	ARDENNES	247	18 674	67
10	AUBE	264	14 927	122
51	MARNE	561	14 227	205
52	HAUTE-MARNE	205	24 923	45
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	304	28 128	159
55	MEUSE	214	17 986	50
57	MOSELLE	304	30 321	178
88	VOSGES	354	26 267	117
Grand Est		3 628	210 456	1 649

Source : *Agence Bio - juillet 2021*

La précarité énergétique, un enjeu important pour les ménages

1/ L'augmentation des dépenses énergétiques liées au logement

- **L'Insee estime à 30% la part des ménages en situation de précarité énergétique**: elles vivent plus souvent seules, dans un logement individuel et sont aussi majoritairement propriétaires

- **Le FSL énergie est le principal dispositif départemental demandé par les ménages en difficulté** : 1 165 dossiers en 2022, plus de 140 000€ de dépenses. Le territoire de **Charleville-Mézières/Centre Ardennes** est le plus concerné. Entre 2019 et 2022, le nombre de dossiers déposés a diminué, mais a toutefois enregistré **une augmentation entre 2021 et 2022** (+230 dossiers), notamment sur le territoire susmentionné.

- Dans les Ardennes, **la part des dossiers avec impayés d'énergie** parmi les dossiers de surendettement est supérieure à celle de la région (+2,5 points) et de la France (+8 points)

- De même, **la part des dettes liées à des impayés d'énergie** dans l'ensemble des dettes est plus haute dans les Ardennes qu'aux autres échelles.

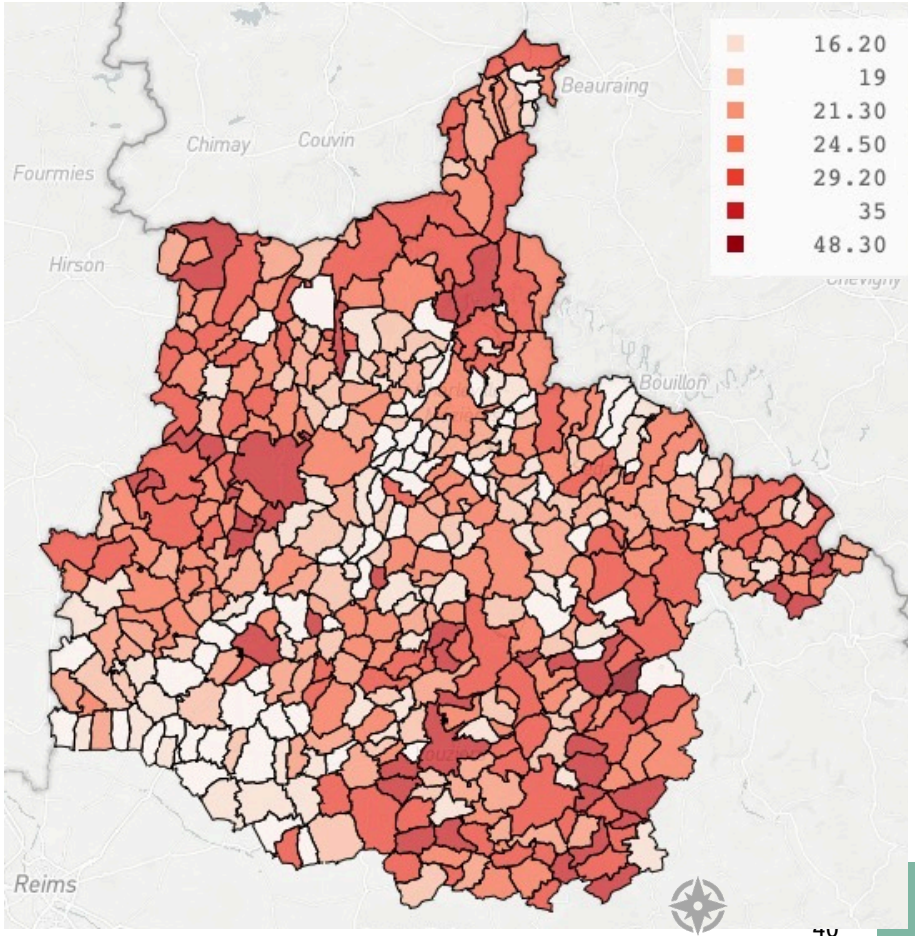
2/ La lutte contre l'habitat indigne et la rénovation énergétique

- **Les propriétaires occupants en milieu rural** sont les plus exposés à la précarité énergétique. Ce parc, souvent ancien, est énergivore (absence de double vitrage, chauffage au fioul…). Le sud-est, le nord-ouest et la base de la pointe des Ardennes sont les territoires les plus vulnérables (PDALHPD 2019-2023).

- Des ménages en difficulté financière qui priorisent les achats alimentaires à l'investissement dans des travaux de rénovation.

- **Un enjeu fort de renforcement des interventions autour du repérage et de l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique / indécence du logement** → un manque d'opérateurs, des modalités de prise en charge du reste-à-charge insuffisantes, …

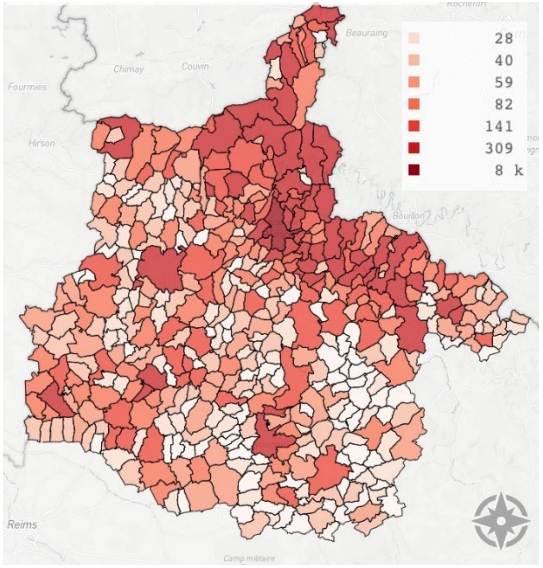
Carte - Part des ménages en situation de précarité énergétique logement ou mobilité quotidienne en voiture (Géodip)



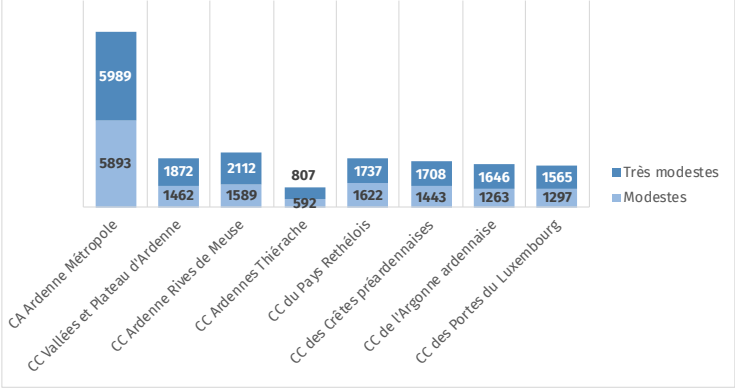
Les réponses aux enjeux liés à la précarité énergétique

- **Un axe dédié et des actions dans le PDALHPD** en cours : adaptation du règlement du FSL pour mieux cibler les ménages en précarité énergétique.
- **Un dispositif départemental de lutte contre la précarité énergétique** : un signalement obligatoire des impayés par les fournisseurs et la mise en relation du ménage avec les travailleurs sociaux de secteur.
- **Les dispositifs de l'ANAH : le programme Habiter Mieux** (2018-2022), le dispositif **MaPrimeRénov'** et **les OPAH** :
  - 32 795 ménages éligibles au premier, dont plus d'un tiers se concentre dans la CA Ardenne Métropole en 2020. **53% de ces ménages étaient considérés très modestes** selon les seuils de revenus fixés.
  - 67 395 ménages éligibles au second (soit 1 ménage ardennais sur 2), qui vivent majoritairement au nord du département (40% dans la CA).
  - L'OPAH-RR Villages et Hameaux d'Ardenne Métropole et OPAH-RU de Charleville-Mézières et Sedan.
- **Le PNR des Ardennes porte l'espace France Rénov'** avec la mutualisation des actions des CC Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache et Vallées et Plateau d'Ardenne.
  - Selon la Maison de la Thiérache, les habitants ne recourent pas au dispositif (assimilation au démarchage frauduleux).
- **Un guide de l'ADIL 08** sur les aides financières à la rénovation énergétique.
- Une extension en cours du **réseau de chaleur urbain** à Charleville-Mézières, qui devrait bénéficier aux particuliers d'ici 2024.
- **Un appartement témoin de Global Axe** pour sensibiliser à la maîtrise des consommations de fluides.
- Le site **Histologe** : des signalements d'habitat indécent.

Carte – Nombre de ménages éligibles à MaPrimeRénov en 2020 (Géodip)



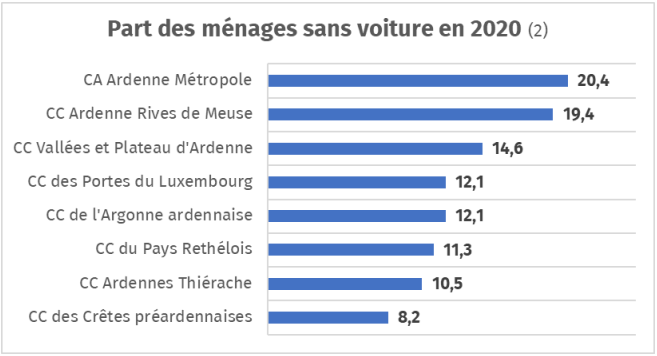
Nombre de ménages éligibles à l'aide Habiter Mieux selon les critères de l'ANAH en 2020 (Géodip)



La mobilité, un frein matériel et psychologique à l'insertion professionnelle

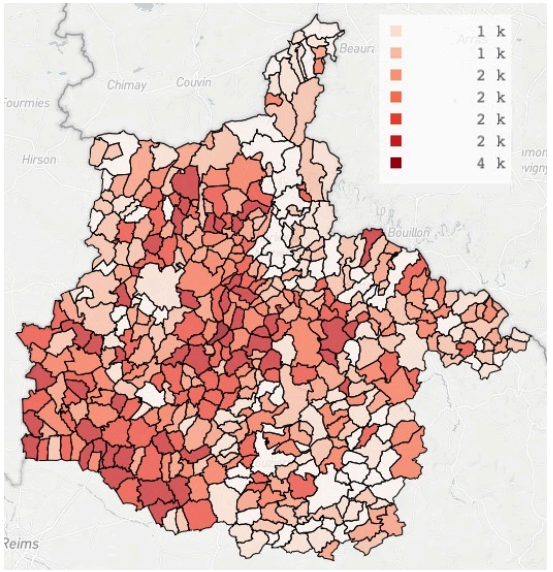
Des indicateurs soulignant des difficultés de mobilité :

- Dans un département majoritairement rural où les emplois sont concentrés dans les zones urbaines (y compris en dehors du département), la majorité des actifs doivent utiliser la voiture. **17% des actifs résident à 30km ou plus de leur lieu de travail**, ce qui est moins qu'à l'échelle du Grand Est mais plus élevé par rapport à la France.
- Or, **17% des ménages ne possède pas de voiture en 2019**, contre 16% à l'échelle régionale. Les habitants de la **CA Ardenne Métropole et de la CC Ardennes Rives de Meuse** sont moins souvent dotés de voitures que les autres EPCI, probablement car ces espaces concentrent **une offre développée de transports en commun** (réseau bus TAC, TER).
- Une partie de la population souffre d'un manque d'équipement faute de moyens financiers, un frein budgétaire renforcé par **l'augmentation des coûts du carburant**. En moyenne, les habitants de la CC des Crêtes préardennaises dépensent 1 773€/an pour le carburant, et ceux du Pays Rethélois 1 705€/an.
- Absence d'un réseau de transports en commun structurant en dehors de Charleville et Sedan
- Dans les Ardennes, la mobilité est l'un des principaux freins au retour à l'emploi. Les acteurs interrogés évoquent également des **facteurs psychologiques** de la non-mobilité, tant en milieu rural qu'urbain.
- Aussi, certains acteurs plaident en faveur d'une acculturation **à des modes de transport alternatif à la voiture ou à l'autosolisme** (quand cela est possible).



Sources :
(1) Insee, RP 2019.
(2) Insee, RP 2020.

Carte : Dépenses moyennes de carburant liées à la mobilité quotidienne (€/an) (Géodip)



La mobilité : une offre fournie mais un enjeu de décloisonnement et de cohérence géographique

Une offre abondante portée par une multitude d'acteurs, et une plateforme mobilité en structuration :

- Des collectivités territoriales ayant adopté une compétence mobilité, mais qui proposent souvent **une offre à l'échelle des limites administratives et/ou en direction d'un type de public (souvent sénior)**
- Des services d'aide à la mobilité (TAD pour une somme symbolique) et de co-voiturage développés par les centres sociaux et Familles rurales, ou encore La Croix Rouge
- **L'agrégation progressive de structures de mobilité solidaire dans la plateforme Mobil'Arden** portée par le GES Coopelis : garages et auto-écoles solidaires, services de TAD, navettes, etc.
- La création de postes de **conseillers mobilité** répond à des besoins non couverts jusque-là. À partir d'un diagnostic, le conseil en mobilité améliore l'orientation des personnes, tant vers l'offre de droit commun que vers une offre plus spécifique.
- Malgré tout, un besoin de proposer **une offre globale en dépassant les logiques de financement propre à un type de public sur un territoire donné** : les habitants des QPV (financement de la CA Ardenne Métropole), les BRSA (financement du CD), etc. Actuellement, **le public senior et les jeunes non inscrits en mission locale** ne peuvent pas prétendre à l'offre de mobilité.
- D'autre part, la plateforme Mobil'Arden vise à déployer son action sur l'ensemble du département, pour l'instant très concentrée sur le territoire de la CA Ardenne Métropole.



Synthèse et poursuite de la mission

Les principales pistes de travail proposées pour l'axe 1

Axe du futur Pacte	Propositions de pistes d'actions	Articulations nécessaires
Axe 1 – Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance	**Des enjeux encore importants autour du soutien à la parentalité …** • Des pratiques et une offre à faire évoluer pour amener davantage les familles précaires vers les lieux d'accueil (parents-enfants, centres sociaux…) et renforcer le recours aux aides existantes (bourses, aides au départ en vacances, etc.) **… et du développement des compétences psychosociales en faveur de l'ambition scolaire et professionnelle des jeunes** • Développer les actions favorisant la découverte des métiers, d'autres horizons / territoires favorisant la mobilité et l'ambition des jeunes • Poursuivre la réflexion sur l'adaptation des formations aux modes vie et aspirations des jeunes (localisation, durée, contenu…) • Développer les lieux de sociabilité entre pairs et les activités de loisirs **Renforcer l'aller vers et l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté** • Renforcer l'action des éducateurs de rue en milieu rural • Créer une structure d'hébergement adapté aux jeunes les plus marginalisés • Renforcer l'offre de soins et d'écoute pour les enfants, les jeunes et leurs parents (PAEJ, etc.) **Un enjeu transversal de coordination des acteurs au niveau départemental (EN, Caf, CD et ARS…) et d'animation locale du partenariat** • Une coordination des acteurs à relancer ou mobiliser pour mieux informer les familles et les orienter • Une marge de progression identifiée sur la coordination des acteurs de la jeunesse et la lisibilité de l'existant → identifier un chef de file / guichet unique ?	<u>Au niveau départemental</u> SDSF Schéma départemental enfance famille Contrat Prévention protection de l'enfance PDALHPD Projet 1000 premiers jours <u>Localement :</u> Conventions territoriales globales Projets des missions locales Cités éducatives PRE Contrats de ville Projet Reverse CEJ-R

Les principales pistes de travail proposées pour l'axe 2

Axe du futur Pacte	Propositions de pistes d'actions	Articulations nécessaires
Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous	**Conforter les dynamiques partenariales structurées dans le cadre du SPIE** **Renforcer et faire évoluer les pratiques en faveur de l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi** • **Favoriser la découverte de métiers** (avec des formations valorisantes) **et accompagner les entreprises sur les nouvelles approches en matière de recrutement** (et non uniquement basé sur les compétences, diplômes, titres…) • **Promouvoir des solutions et pratiques d'accompagnement mieux adaptées aux profils présentant les freins les plus importants** (dispositifs de mise en situation professionnelle, ateliers de remobilisation autour des compétences psychosociales, rétablissement, méthode IPS…) • **Soutenir les modes d'intervention favorisant le lien social** (bénévolat, inclusion par le sport, etc.) • **Améliorer le repérage et l'accompagnement à l'emploi des personnes en situation de handicap** (emploi adapté) **et/ou cumulant les troubles psychiatriques / addictions** (articulation des acteurs) • **Revisiter les deux actions « santé » prévues dans la Calpae** (accompagnement psychologique dans une perspective de réhabilitation psychosociale et parcours santé des BRSA) • **Renforcer les liens entre IAE et AHI** (et plus généralement entre emploi et logement dans un contexte de secteur relativement détendu hors Charleville)	France Travail <u>Au niveau départemental</u> PDI SPIE DEST'1 <u>Au niveau local</u> PLIE Cités de l'emploi Projet Reverse Projets des Missions Locales

Les principales pistes de travail proposées pour l'axe 3

Axe du futur Pacte	Propositions de pistes d'actions	Articulations nécessaires
Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits	**Lutter contre le non-recours** • Renforcer le maillage du territoire par les acteurs de l'ASIP en associant plus largement les ressources locales (depuis le secrétariat de mairie jusqu'au « bistrot du coin ») • Renforcer les liens avec l'Education Nationale (les établissements scolaires) pour mieux informer et orienter les familles • Poursuivre le travail de sensibilisation des professionnels intervenant au domicile pour mieux repérer les personnes âgées vulnérables	SDAASP Schéma enfance famille SDSF Schéma autonomie 2022-2027
	Renforcer l'accès aux soins et la prise en charge des personnes en souffrance (santé mentale et handicap) • Soutenir et former/sensibiliser les professionnels du secteur social, socio-culturel et de l'insertion • Renforcer les dispositifs de médiation en santé • Renforcer l'offre de prise en charge en sortie / alternative à l'hospitalisation dans une logique Logement d'Abord • Améliorer la coordination des secteurs du social / médico-social et insertion pour prévenir les ruptures de parcours et mieux prendre en charge les situations complexes, « à la frontière »	PTSM PRAPS PDALHPD Schéma autonomie PDI

Les principales pistes de travail proposées pour l'axe 4

Axe du futur Pacte	Propositions de pistes d'actions	Articulations nécessaires
Axe 4 : Construire une transition écologique et solidaire	**Précarité énergétique** • Renforcer le repérage des situations et les modalités d'accompagnement (conseil, diagnostic, orientation, aide aux petits travaux, changement des petits équipements…) • Travailler les pistes pour lever le frein du reste à charge des travaux de rénovation énergétique pour les ménages pauvres ou modestes, pour soutenir l'orientation de l'Anah en direction des plus modestes, avec comme cible prioritaire les propriétaires – occupants âgés dans le parc ancien. • Expérimenter (modèle SLIME, auto-réhabilitation accompagnée…) et développer les actions de sensibilisation aux écogestes	PDALHPD PDLHI

	Accès à une alimentation saine et durable
	
	• Aller vers un approvisionnement de l'aide alimentaire via des producteurs locaux
	• Dans une logique de développement social local, s'appuyer sur les associations locales pour
	  • Relancer les jardins partagés / ouvriers
	  • Renforcer les actions visant l'apprentissage du « mieux manger à moindre coût »
		Projets alimentaires territoriaux

	Mobilité • Proposer une offre globale en dépassant les logiques de financement propre à un type de public sur un territoire donné • Mieux comprendre les pratiques et besoins des publics en matière de mobilité pour engager des expérimentations autour des mobilités douces / alternatives • Renforcer l'accompagnement à la mobilité autonome sur le modèle des conseillers mobilité	

CONTACTS

Juliette BARONNET
Responsable d'études

01 48 24 79 00
juliette.baronnet@fors-rs.com

Antoine GHERARDI
Chargé d'études

01 48 24 79 03
antoine.gherardi@fors-rs.com



FORS RECHERCHE SOCIALE

69, rue La Fayette - 75009 PARIS
Tél. : 01 48 24 79 00 | E-mail : fors@fors-rs.com
www.fors-rs.com